

ANNEXE 5

Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé

Enquête publique **Contrôle d'affichage n°1**

Plan d'affichage

Etat des lieux l'affichage au début d'enquête

Etat sur la communication supplémentaire



Modalités de mise en place de l'enquête publique

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



ENQUÊTE PUBLIQUE DU 19 DÉCEMBRE 2025 AU 23 JANVIER 2026

DONNEZ

28 PERMANENCES

VOTRE AVIS

SUR 24 COMMUNES

SUR LE PROJET DE PLUI

SUR LES TROIS PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉS DES ABORDS
SUR L'ABROGATION DES TROIS CARTES COMMUNALES

SCANNEZ-MOI



**EN LIGNE OU RENDEZ-VOUS
DANS LES LIEUX D'ENQUÊTE !**

CONSULTEZ LE DOSSIER

En numérique : www.registre-numerique.fr/plui-4cps

Au format papier (sur les horaires habituels) :

- Pôle intercommunal à Conlie
- Mairie de Sillé-le-Guillaume

EXPRIMEZ-VOUS

Au sein des registres :

- Papiers qui accompagnent les dossiers papiers
- Numérique : www.registre-numerique.fr/plui-4cps

Lors des permanences des commissaires enquêteurs

Par courrier au 4 rue de Gaucher, 72240 CONLIE :

- remis en main propre
- par voie postale

Par mail : plui-4cps@mail.registre-numerique.fr

Dans chaque commune de la 4CPS, a minima en Mairie :

- Affichage de l'arrêté et de l'avis de mise à l'enquête.
- Deux cartes A0 du règlement graphique (commune entière + centre-bourg).
- Des affiches sur le déroulé de l'enquête publique et un calendrier des permanences.

Pour consulter le dossier de PLUi complet :

- **Disponible au format papier et sur ordinateur :**
 - au pôle intercommunal à Conlie
 - à la Mairie de Sillé-le-Guillaume
- **Disponible au format numérique :** www.registre-numerique.fr/plui-4cps
- Lors des permanences des commissaires enquêteurs dans chaque commune

Pour faire part d'observations, de remarques ou de demandes :

- **Registre papier complet :**
 - au pôle intercommunal à Conlie
 - à la Mairie de Sillé-le-Guillaume
- **Registre numérique :** www.registre-numerique.fr/plui-4cps
- Lors des permanences des commissaires enquêteurs
- Par courrier (remis en main propre ou par voie postale) ou par mail



Type de commune

-  Affichage de l'avis papier en mairies et au pôle intercommunal
-  Affichage de l'avis au format papier à des lieux de passage
-  Affichage sur panneau numérique

Un avis d'enquête publique a été affiché dans chaque mairie du territoire ainsi qu'au pôle intercommunal.

Afin d'assurer une diffusion optimale auprès du public, des avis ont également été affichés dans des lieux stratégiques définis en concertation avec les élus (bord de route, gymnase, déchèteries, lieux piétons, etc.).

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA CHAMPAGNE
CONLINOISE ET DU PAYS DE SILLE

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Création de 3 périmètres délimités des abords
Abrogation des cartes communales

Le journal "2022-1770R04" en date du 12 décembre 2022, dit d'urgence l'information et la participation du public, le Président de la Communauté de communes de la Vallée de l'Arche, Monsieur Jean-Philippe BOUTIER, a été informé par la presse écrite et par les médias audiovisuels de la présence d'un incendie au sein de l'abattoir des communes de la Vallée de l'Arche. Les services de secours ont été alertés et ont procédé à l'extinction de l'incendie. Le projet de loi n° 104 d'urgence a été adopté par le conseil municipal de la Vallée de l'Arche le 12 décembre 2022.

L'urgence se détermine au **Vendredi 12 décembre 2025 à 9h au Vendredi 23 janvier 2026 à 17h** (soit 30 jours consécutifs). Le conseil de l'urgence se compose de la Communauté de l'Arche et de la Vallée de l'Arche, 72242 Centre de la Vallée de l'Arche, 12311, 12312, 12313, 12314, 12315, 12316, 12317, 12318, 12319, 12320, 12321, 12322, 12323, 12324, 12325, 12326, 12327, 12328, 12329, 12330, 12331, 12332, 12333, 12334, 12335, 12336, 12337, 12338, 12339, 12340, 12341, 12342, 12343, 12344, 12345, 12346, 12347, 12348, 12349, 12350, 12351, 12352, 12353, 12354, 12355, 12356, 12357, 12358, 12359, 12360, 12361, 12362, 12363, 12364, 12365, 12366, 12367, 12368, 12369, 12370, 12371, 12372, 12373, 12374, 12375, 12376, 12377, 12378, 12379, 12380, 12381, 12382, 12383, 12384, 12385, 12386, 12387, 12388, 12389, 12390, 12391, 12392, 12393, 12394, 12395, 12396, 12397, 12398, 12399, 12400, 12401, 12402, 12403, 12404, 12405, 12406, 12407, 12408, 12409, 12410, 12411, 12412, 12413, 12414, 12415, 12416, 12417, 12418, 12419, 12420, 12421, 12422, 12423, 12424, 12425, 12426, 12427, 12428, 12429, 12430, 12431, 12432, 12433, 12434, 12435, 12436, 12437, 12438, 12439, 12440, 12441, 12442, 12443, 12444, 12445, 12446, 12447, 12448, 12449, 12450, 12451, 12452, 12453, 12454, 12455, 12456, 12457, 12458, 12459, 12460, 12461, 12462, 12463, 12464, 12465, 12466, 12467, 12468, 12469, 12470, 12471, 12472, 12473, 12474, 12475, 12476, 12477, 12478, 12479, 12480, 12481, 12482, 12483, 12484, 12485, 12486, 12487, 12488, 12489, 12490, 12491, 12492, 12493, 12494, 12495, 12496, 12497, 12498, 12499, 12500, 12501, 12502, 12503, 12504, 12505, 12506, 12507, 12508, 12509, 12510, 12511, 12512, 12513, 12514, 12515, 12516, 12517, 12518, 12519, 12520, 12521, 12522, 12523, 12524, 12525, 12526, 12527, 12528, 12529, 12530, 12531, 12532, 12533, 12534, 12535, 12536, 12537, 12538, 12539, 12540, 12541, 12542, 12543, 12544, 12545, 12546, 12547, 12548, 12549, 12550, 12551, 12552, 12553, 12554, 12555, 12556, 12557, 12558, 12559, 12560, 12561, 12562, 12563, 12564, 12565, 12566, 12567, 12568, 12569, 12570, 12571, 12572, 12573, 12574, 12575, 12576, 12577, 12578, 12579, 12580, 12581, 12582, 12583, 12584, 12585, 12586, 12587, 12588, 12589, 12590, 12591, 12592, 12593, 12594, 12595, 12596, 12597, 12598, 12599, 12600, 12601, 12602, 12603, 12604, 12605, 12606, 12607, 12608, 12609, 12610, 12611, 12612, 12613, 12614, 12615, 12616, 12617, 12618, 12619, 12620, 12621, 12622, 12623, 12624, 12625, 12626, 12627, 12628, 12629, 12630, 12631, 12632, 12633, 12634, 12635, 12636, 12637, 12638, 12639, 12640, 12641, 12642, 12643, 12644, 12645, 12646, 12647, 12648, 12649, 12650, 12651, 12652, 12653, 12654, 12655, 12656, 12657, 12658, 12659, 12660, 12661, 12662, 12663, 12664, 12665, 12666, 12667, 12668, 12669, 12670, 12671, 12672, 12673, 12674, 12675, 12676, 12677, 12678, 12679, 12680, 12681, 12682, 12683, 12684, 12685, 12686, 12687, 12688, 12689, 12690, 12691, 12692, 12693, 12694, 12695, 12696, 12697, 12698, 12699, 12700, 12701, 12702, 12703, 12704, 12705, 12706, 12707, 12708, 12709, 12710, 12711, 12712, 12713, 12714, 12715, 12716, 12717, 12718, 12719, 12720, 12721, 12722, 12723, 12724, 12725, 12726, 12727, 12728, 12729, 12730, 12731, 12732, 12733, 12734, 12735, 12736, 12737, 12738, 12739, 12740, 12741, 12742, 12743, 12744, 12745, 12746, 12747, 12748, 12749, 12750, 12751, 12752, 12753, 12754, 12755, 12756, 12757, 12758, 12759, 12760, 12761, 12762, 12763, 12764, 12765, 12766, 12767, 12768, 12769, 12770, 12771, 12772, 12773, 12774, 12775, 12776, 12777, 12778, 12779, 12780, 12781, 12782, 12783, 12784, 12785, 12786, 12787, 12788, 12789, 12790, 12791, 12792, 12793, 12794, 12795, 12796, 12797, 12798, 12799, 12800, 12801, 12802, 12803, 12804, 12805, 12806, 12807, 12808, 12809, 12810, 12811, 12812, 12813, 12814, 12815, 12816, 12817, 12818, 12819, 12820, 12821, 12822, 12823, 12824, 12825, 12826, 12827, 12828, 12829, 12830, 12831, 12832, 12833, 12834, 12835, 12836, 12837, 12838, 12839, 12840, 12841, 12842, 12843, 12844, 12845, 12846, 12847, 12848, 12849, 12850, 12851, 12852, 12853, 12854, 12855, 128

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter ses observations, propositions et contre-propositions :

- Directement auprès des commissaires enquêteurs, pendant les permanences et visites assurées par la commission d'enquête
- Dans les bureaux d'enquête publics au siège de l'enquête, 4 rue de Gaucher à Conle et à la Mairie de Sète-le-Guillaume, Place de la Résistance à Sète-le-Grand (34240), aux jours et heures habituellement prévus
- Par voie postale à Monsieur le Président de la commission d'enquête, 4 rue de Gaucher, 34240 Conle
- Par voie dématérialisée, sur le site <https://www.registre-numerique.fr/pai-4ps> comportant un registre dématérialisé accessible à partir duquel le public peut transmettre ses contributions et propositions.

Se voir <https://www.registre-numerique.fr/pai-4ps>

Le siège de l'enquête est accessible aux personnes à mobilité réduite. Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, le siège de la Communauté de communes, ou par courrier adressé à Madame la Présidente de la Communauté de communes, 4 rue de Gaucher, 72240 Contre, dès la publication du présent arrêté.

La commission d'enquête est composée de Monsieur Gilles Ledoux, son Président, et Messieurs THOMAS LAMBERT et Olivier RICHARD, membres. Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public, notamment pour recevoir ses observations et propositions lors des visites qui auront lieu pendant toute la durée de l'enquête, aux lieux, dates et heures suivantes :

Dans les lieux de permanence :		QR code registre numéroté :
Désignation	Lieu et Adresse	Date des permanences
Siege de l'enquête	Pôle intercommunal	Vendredi 19 décembre 9h-12h
Lieu de permanence principal	4 rue de Gaucher, 72240 Conlie	Mercredi 14 janvier 14h-17h Vendredi 23 janvier 14h-17h
Lieu de permanence secondaire	Place de Siffé-le-Guillaume Mairie de la Résistance, 72140 Siffé-le-Guillaume	Lundi 22 décembre 14h-17h Vendredi 23 janvier 9h-12h

En Matin, lors d'une visite (une par commune) :			
Mardi 6 janvier 2026		Mardi 13 janvier 2026	
10h03-12h	Tennez 1 Rue de la Chapelle, 72240	9h-10h	La Grèze 10 Rue de la Grèze, 72240
14h-15h30	Ruillé 1 Place du Village, 72240	10h30-12h	Parennes 23 Rue de la Grèze, 72240
16h-17h30	Champanne 1 Rue de la Chapelle, 72240	13h30-15h	Champanne 23 Rue de la Grèze, 72240
Vendredi 9 janvier 2026		Samedi 17 janvier 2026	
9h-10h30	La Chapelle-Saint-Jay 1 Rue de la Chapelle, 72240	9h-10h30	Clouez 1 Rue de la Chapelle, 72240
11h-12h30	La Chapelle-Saint-Jay 1 Rue de la Chapelle, 72240	Mardi 20 janvier 2026	
14h-15h30	Champanne 1 Rue de la Chapelle, 72240	9h-10h30	Saint-Symphorien 13 Rue de la Grèze, 72240
16h-17h30	Champanne 1 Rue de la Chapelle, 72240	10h30-12h	Clouez 1 Rue de la Grèze, 72240
Lundi 12 janvier 2026		14h-15h30	Ruillé 23 Rue de la Grèze, 72240
9h-10h15	Monts-d'Or 1 Rue de la Chapelle, 72240	Vendredi 23 janvier 2026	
11h-12h	Monts-d'Or 1 Rue de la Chapelle, 72240	9h-10h	Clouez 1 Rue de la Grèze, 72240
13h-14h	Monts-d'Or 1 Rue de la Chapelle, 72240	10h30-12h	Parennes 23 Rue de la Grèze, 72240
14h-15h30	Parennes 1 Rue de la Chapelle, 72240	13h30-15h	Novallières 23 Rue de la Grèze, 72240
16h-17h30	Sainte-Soline 1 Rue de la Chapelle, 72240	15h30-17h	Mézières-sous-Avarin 23 Rue de la Grèze, 72240

Plus être précis, les observations et propositions doivent être réceptionnées durant la durée de l'enquête, soit du 19 octobre 2019 au 23 janvier 17h00 des heures de bureau. Les observations et propositions doivent être de nature anonyme ou non. En cas de disclosure non anonyme, le public est informé que l'identité des personnes est susceptible d'être mise en ligne sur le registre national consultable par tous et avec le rapport et les conclusions de la commission d'enquête.

A l'issue de l'enquête, la commission d'enquête rendra un rapport. Le rapport et les conclusions seront ainsi à la disposition du public au siège de la Commission de l'ombudsman.

La commission d'enquête de la Communauté de communes de la Champagne Cote-d'Ivoire, au Parc de 5116 se prononcera par délibération sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, la création des 3 périmètres délimités des accords et l'abrogation des cartes communales, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis émis au cours des observations du public et des conclusions de la commission d'enquête.

Les informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès de Madame Hélène Lelièvre, Responsable du service Aménagement du territoire, au siège de l'enquête.



Avis d'enquête publique – Adresses précises des affichages

Commune	Lieu	Adresse
Bernay-Neuvy	Mairie	10B Rue de la Croix-Rompue
Chapelle-Saint-Fray	Mairie	13 Route du Mans
Chapelle-Saint-Fray	Vitrine de l'ancienne supérette	5 Route de Conlie
Conlie	Panneau intercommunal	Place des Halles
Conlie	Bord de route	52 Rue du Docteur Répin
Conlie	Bord de route	29 route du Mans
Conlie	Déchèterie	23 Rue de l'Epinaube
Conlie	Gymnase	Rue de Neuvillalais
Conlie	Mairie	Place des Halles
Conlie	Pôle intercommunal	4 Rue de Gaucher
Crissé	Mairie	2 Rue de la Pommeraye
Cures	Mairie	2 Rue de l'École
Degré	Epicerie associative au p'tit marché degréen	1 route du Mans
Degré	Mairie	6 Rue Principale
Domfront-en-Champagne	Agence postale	2 Place de l'Église
Domfront-en-Champagne	Bord de route	43 Rue du Mans
Domfront-en-Champagne	Bord de route	42 Rue du Mans
Domfront-en-Champagne	Mairie	4 Place de l'Église
La Quinte	Devant la supérette API	Rue de l'Éclèche
La Quinte	Mairie	30 Rue Principale
Lavardin	Mairie	Place de l'Europe
Lavardin	Milieu de bourg	Place de Tucé
Le Grez	Mairie	1 Place de la Mairie
Mezières-sous-Lavardin	Mairie	22 Route de Beaumont
Mont-Saint-Jean	Mairie	17 Rue Mathurin Pattier

Commune	Lieu	Adresse
Neuvillalais	Mairie	12 Place de l'Église
Neuvillette-en-Charnie	Mairie	24 Rue de la Mairie
Parennes	Bord de route	61 Rue Grande Rue
Parennes	Mairie	32 Rue Grande Rue
Pezé-le-Robert	Mairie	8 Rue de la Gare
Rouessé-Vassé	Mairie	3 Place de la Mairie
Rouez	Gymnase	10 Allée des sports
Rouez	Mairie	2 Place de l'Église
Ruillé-en-Champagne	Mairie	1 Rue de la Vègre
Sainte-Sabine	Bord de route	4 Rue de Conlie
Sainte-Sabine	Mairie	3 Le Pont des Loges
Saint-Rémy-de-Sillé	Panneau intercommunal	Pont de Godart
Saint-Remy-de-Sillé	Mairie	Rue de Grasby
Saint-Remy-de-Sillé	Super U	Route du Mans
Saint-Symphorien	Mairie	13 Rue de la Selle
Sillé-le-Guillaume	Panneau communal	Place de la République
Sillé-le-Guillaume	Panneau communal	Place de la Gare
Sillé-le-Guillaume	Panneau communal	Place du Marché aux Bestiaux
Sillé-le-Guillaume	Déchèterie	350 Rue Marcel Tabur
Sillé-le-Guillaume	France Service	28 Place de la République
Sillé-le-Guillaume	Mairie	Place de la Résistance
Sillé-le-Guillaume	Espace Petite Enfance	2 Place Maurice Termeau
Sillé-le-Guillaume	Office de Tourisme	Place de la Résistance
Tennie	Mairie	16 Rue Andrée le Grou
Tennie	Supérette API	15 Rue Andrée le Grou

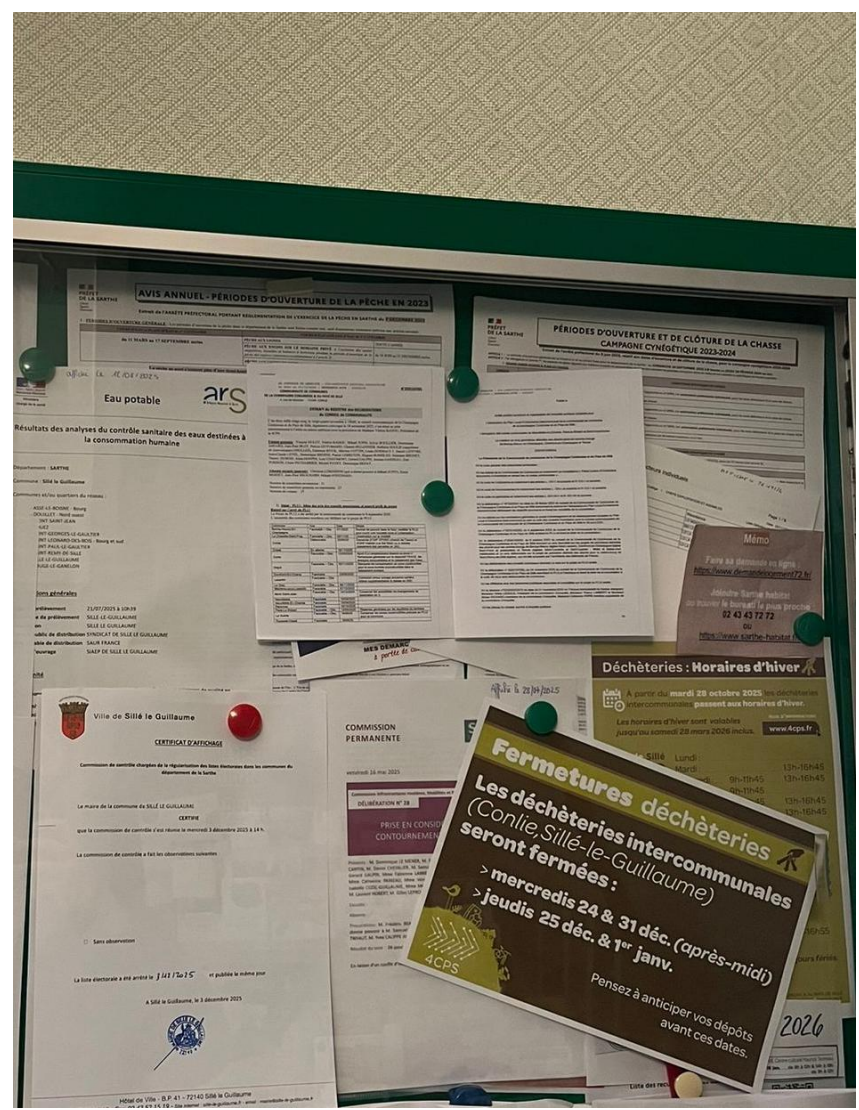


Affichage – Reportage photographique

Le reportage photographique qui suit a été réalisé sur les lieux d’affichages présentés ci-avant, afin de vérifier que tout l’affichage est toujours en place au début de l’enquête publique (photos réalisées entre le 19/12 et le 22/12).

Dans la plupart des mairies, les panneaux d’affichage sont situés en centre-bourg, sur des lieux de passage, visibles depuis la voie publique.

Il est complété des éléments publiés sur en ligne, sur les réseaux, et dans les journaux.



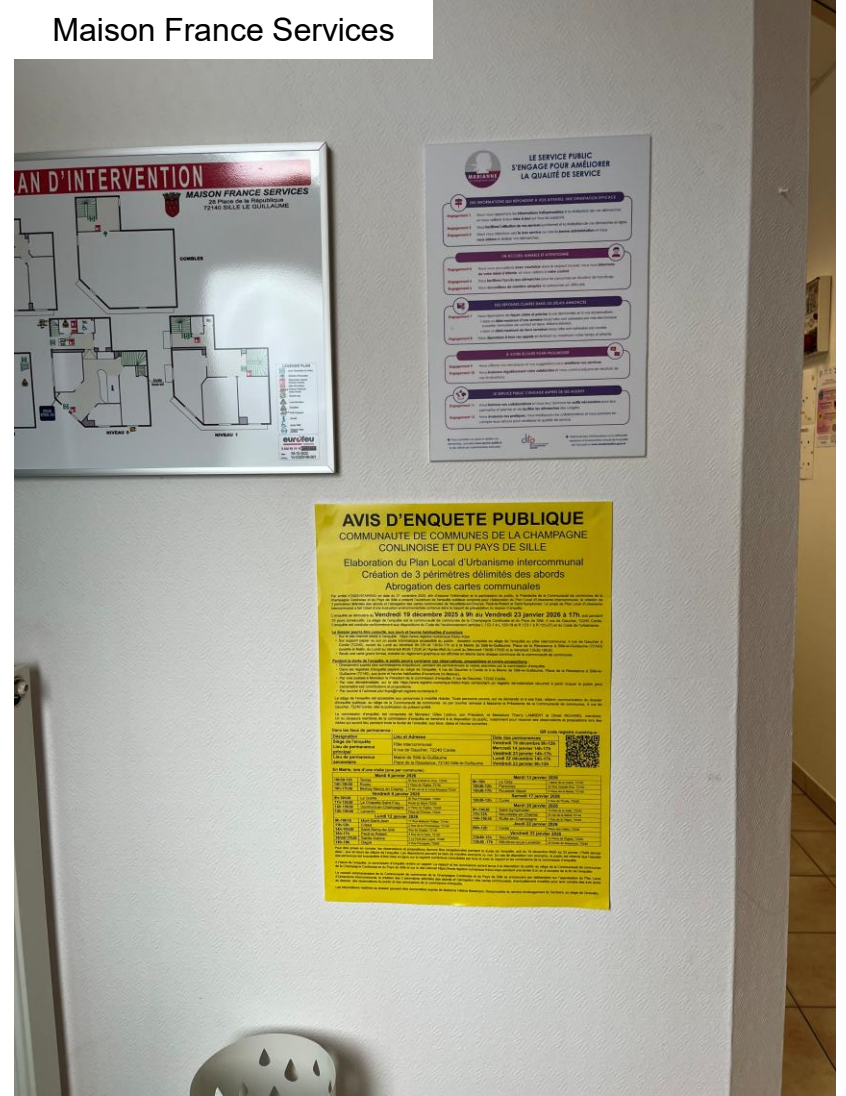
Déchèterie



Multi-Accueil



Maison France Services





Enquêtes et avis publics, Urbanisme, Vie intercommunale

Publié le jeudi 4 décembre 2025

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) est un document d'urbanisme intercommunal qui analyse le fonctionnement et les enjeux du territoire. Le PLUI doit permettre l'émergence d'un projet de territoire partagé, consolidant les politiques nationales et territoriales d'aménagement avec les spécificités du territoire. Ce projet constitue la base pour établir des règles d'utilisation du sol adaptées au territoire.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

ENQUÊTE PUBLIQUE

DU 19 DÉCEMBRE 2025

AU 23 JANVIER 2026

DONNEZ

VOTRE AVIS

28 PERMANENCES

SUR 24 COMMUNES

SUR LE PROJET DE PLUI

SUR LES TROIS PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉS DES ABORDS

SUR L'ABROGATION DES TROIS CARTES COMMUNALES

SCANNEZ-VOUS

EN LIGNE OU RENDEZ-VOUS

DANS LES LIEUX D'ENQUÊTE !

CONSULTEZ LE DOSSIER

En numérique : www.registre-numerique.fr/plui-4cps

Au format papier (sur les horaires habituels) :

- Pôle intercommunal à Conlie
- Mairie de Sillé-le-Guillaume

EXPRIMEZ-VOUS

Au sein des registres :

- Papiers qui accompagnent les dossiers papiers
- Numérique : www.registre-numerique.fr/plui-4cps

Lors des permanences des commissaires enquêteurs

Par courrier au 4 rue de Gaucher, 72240 CONLIE :

- remis en main propre
- par voie postale

Par mail : plui-4cps@mail.registre-numerique.fr

RETOUR AUX ACTUALITÉS

Contacts

Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé (4CPS)

4 Rue de Gaucher

72240 Conlie

02 43 52 11 67

contact@4cps.fr

<https://www.4cps.fr/>

Actualités

CATÉGORIE(S) :

- Urbanisme
- Vie intercommunale

Autres permanences sur la 4 CPS

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

LES PERMANENCES

DES COMMISSAIRES ENQUÊTEURS

Au siège de l'enquête

4 rue de Gaucher, 72240 Conlie

VENDREDI 19 DÉCEMBRE

MERCREDI 14 & VENDREDI 23 JANVIER

Pôle intercommunal 9h à 12h

Pôle intercommunal 14h à 17h

Au lieu de permanence secondaire

Place de la Résistance, 72140 Sillé-le-Guillaume

LUNDI 22 DÉCEMBRE

VENDREDI 23 JANVIER

Sillé-le-Guillaume 14h à 17h

Sillé-le-Guillaume 9h à 12h

Lors des visites des commissaires enquêteurs en Mairie

À l'adresse des mairies (selon commune indiquée)

MARDI 6 JANVIER

VENDREDI 9 JANVIER

Tennie 10h30 à 12h

Rouez 14h à 15h30

Bernay-Neuvy 16h à 17h30

La Quinte 9h à 10h30

La Chapelle-St-Fray 11h à 12h30

Lavardin 14h à 15h30

Domfront 14h à 15h30

LUNDI 12 JANVIER

MARDI 13 JANVIER

Mont-Saint-Jean 9h à 10h15

Crissé 11h à 12h

Saint-Rémy-de-Sillé 14h à 15h30

Pezé-le-Robert 16h à 17h

Sainte-Sabine 16h30 à 17h30

Degré 18h à 19h

Le Crez 9h à 10h

Parennes 10h30 à 12h

Rouessé-Vassé 15h30 à 17h

SAMEDI 17 JANVIER

MARDI 20 JANVIER

Cures 10h30 à 12h

Saint-Symphorien 9h à 10h30

Neuvillette-en-Charnie 11h à 12h

Ruillé-en-Champagne 14h à 15h30

JEUDI 22 JANVIER

VENDREDI 23 JANVIER

Conlie 9h à 12h

Neuvillalais 13h30 à 15h

Mézières 15h30 à 17h

Après l'enquête publique et en fonction de l'avis du commissaire enquêteur, le conseil communautaire pourra approuver le PLUI.

Celui-ci fera ensuite l'objet de formalités d'affichage et de mise en ligne avant d'entrer en vigueur.

L'entrée en vigueur du PLUI n'est pas prévue avant mars 2026.

Pour en savoir plus

Enquête publique : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



Après une longue phase d'élaboration, le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a été arrêté en conseil communautaire le 8 septembre et le 24 novembre 2025.

Afin de recueillir vos avis sur le projet, une enquête publique est menée jusqu'au 23 janvier 2026.

Le PLUi est un document d'urbanisme intercommunal qui analyse le fonctionnement et les enjeux du territoire. Il permet l'émergence d'un projet de territoire partagé, consolidant les politiques nationales et territoriales avec les spécificités locales.



Vous pouvez consulter le dossier complet et donner votre avis :

- En ligne : www.registre-numerique.fr/plui-4cps
- Au Pôle intercommunal, 4 rue de Gaucher à Conlie par courrier ou par mail : plui-4cps@mail.registre-numerique.fr
- En mairie lors de permanence du commissaire enquêteur

Permanence à la mairie :
Vendredi 23 janvier de 9h à 12h

Extrait du bulletin municipal distribué en boîte aux lettres début janvier 2026



Grande Rue



Mairie













Enquête publique PLUI



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

ENQUÊTE PUBLIQUE

DU 19 DÉCEMBRE 2025

AU 23 JANVIER 2026

DONNEZ

VOTRE AVIS

28 PERMANENCES

SUR 24 COMMUNES

SUR LE PROJET DE PLUI

SUR LES TROIS PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉS DES ABORDS
SUR L'ABROGATION DES TROIS CARTES COMMUNALES

EN LIGNE OU RENDEZ-VOUS

DANS LES LIEUX D'ENQUÊTE !

CONSULTEZ LE DOSSIER

En numérique : www.registre-numerique.fr/plui-4cps

Au format papier (sur les horaires habituels) :

- Pôle intercommunal à Conlie
- Mairie de Sillé-le-Guillaume

EXPRIMEZ-VOUS

Au sein des registres :

- Papiers qui accompagnent les dossiers papiers.
- Numérique : www.registre-numerique.fr/plui-4cps

Lors des permanences des commissaires enquêteurs

Par courrier au 4 rue de Caucher, 72240 CONLIE :

- remis en main propre
- par voie postale

Par mail : plui-4cps@mail.registre-numerique.fr

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

LES PERMANENCES

DES COMMISSAIRES ENQUÊTEURS

Au siège de l'enquête
4 rue de Caucher, 72240 Conlie

VENDREDI 19 DÉCEMBRE
Pôle Intercommunal 9h à 12h

MERCREDI 24 & VENDREDI 25 JANVIER
Pôle Intercommunal 14h à 17h

Au lieu de permanence secondaire
Place de la Résistance, 72140 Sillé-le-Guillaume

LUNDI 22 DÉCEMBRE
Sillé-le-Guillaume 14h à 17h

VENDREDI 23 JANVIER
Sillé-le-Guillaume 9h à 12h

Lors des visites des commissaires enquêteurs en Mairie
À l'adresse des mairies (selon commune indiquée)

MARDI 6 JANVIER

Tenne 10h30 à 12h
Beuzet 14h à 15h30
Bemay-Neuzy 16h à 17h30

VENDREDI 9 JANVIER

La Quilite 9h à 10h30
La Chapelle-St-Fray 11h à 12h30
Lavardin 14h à 15h30
Domfront 14h à 15h30

LUNDI 12 JANVIER

Mont-Saint-Jean 9h à 10h15
Crissé 11h à 12h
Saint-Rémy-de-Sillé 14h à 15h30
Pezé-le-Robert 16h à 17h
Sainte-Sabine 16h30 à 17h30
Dogné 18h à 19h

MARDI 13 JANVIER

Le Grez 9h à 10h
Parennes 10h30 à 12h
Reussé-Vassé 15h30 à 17h

SAMEDI 17 JANVIER

Cureux 10h30 à 12h

MARDI 20 JANVIER

Saint-Symphorien 9h à 10h30
Neuvillotte-en-Charnie 11h à 12h
Bailly-en-Champagne 14h à 15h30

JEUDI 22 JANVIER

Conlie 9h à 12h

VENDREDI 23 JANVIER

Neuvillalais 13h30 à 15h
Mézières 15h30 à 17h

Article publié le vendredi 5 décembre 2025

<https://www.mezieres-sous-lavardin.fr/enquete-publique-plui/>

Mairie de Mézières-sous-Lavardin

22, route de Beaumont
72240 Mézières-sous-Lavardin

Tél. 02 43 20 52 61

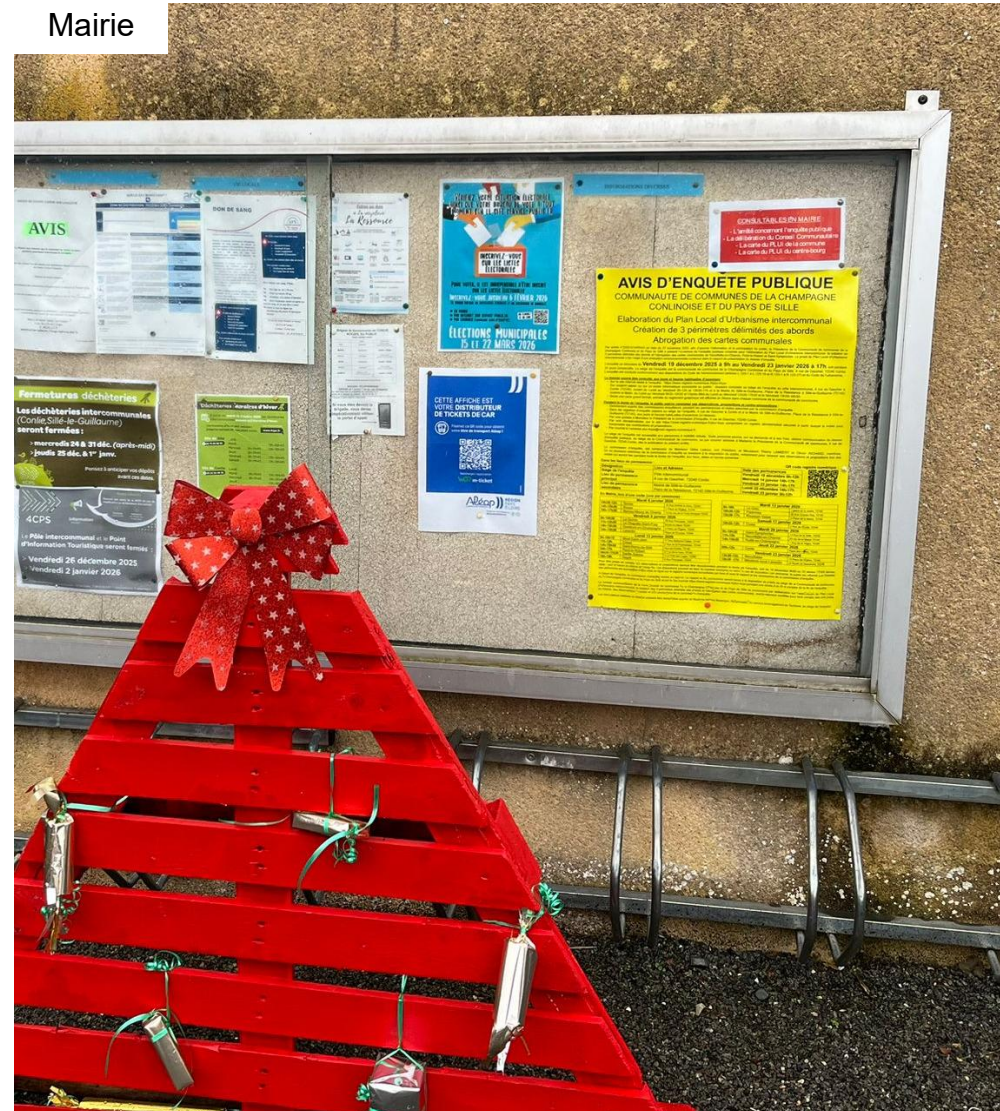
[PLAN DU SITE](#) | [MENTIONS LÉGALES](#) | [ACCESSIBILITÉ](#) | [CONTACT](#) |



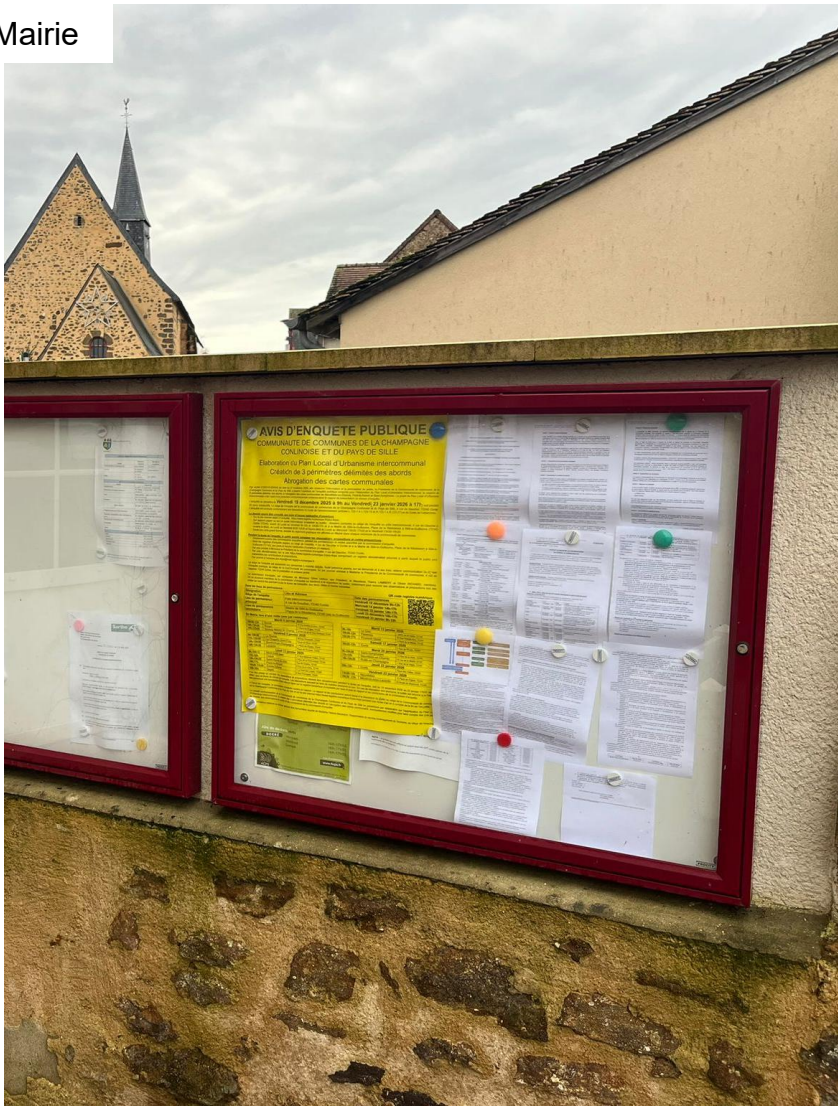
Centre – bourg – 4 rue de Conlie



Mairie



Mairie



Ancienne épicerie – centre-bourg



Mairie



Place de Tucé



Mairie



Supérette API





Actualités

Associations

Vie pratique

Vie municipale

Contact

Samedi : 9h - 11h45

02 43 27 70 15

Samedi : 9h - 11h45

02 43 20 56 94

Coupure de courant le 21 janvier 2026 : adresses concernées [ici](#)

DONNEZ

VOTRE AVIS

28 PERMANENCES

SUR 24 COMMUNES

SUR LE PROJET DE PLUI

SUR LES TROIS PÉRIMETRES DÉLIMITÉS DES ABORDS

SUR L'ABROGATION DES TROIS CARTES COMMUNALES

L'annonce est « cliquable » et renvoie sur les deux affiches présentant les modalités de participations et les permanences.

Mairie



Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) : Dernières étapes !

Après une longue phase d'élaboration, le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a été arrêté le 8 septembre et le 24 novembre 2025.

Ce document comprend les éléments suivants :

- Un rapport de présentation. Il inclut un diagnostic de territoire, qui analyse les dynamiques locales selon différentes thématiques (démographie, habitat, agriculture, économie, mobilité, environnement, consommation d'espace, etc.). Il comprend aussi un résumé du projet, un rapport de justification et une évaluation environnementale. Ces documents présentent et justifient les choix retenus dans le cadre du PLUi et examinent les conséquences environnementales de sa mise en œuvre.
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Celui-ci expose les grandes orientations retenues pour les années à venir et définies à partir du diagnostic.
- Les règles de construction applicables sur le territoire : orientations d'aménagement et de programmation, règlement écrit et graphique, annexes.

À la suite de la finalisation du projet, le PLUi a fait l'objet de consultations, pour avis, auprès des personnes publiques intéressées : communes, État, chambres consulaires...

Le projet de PLUi est désormais soumis à enquête publique afin de permettre à chacun d'exprimer ses remarques sur le document et, s'il le souhaite, de proposer des modifications.

À cet effet, l'ensemble du dossier est consultable en ligne à l'adresse : www.registre-numerique.fr/plui-4cps

Nous vous invitons à participer à cette enquête, ouverte jusqu'au 23 janvier 2026.

Enquête publique :

Vous pouvez formuler vos observations, remarques et demandes de modification :

- sur une plateforme numérique dédiée : www.registre-numerique.fr/plui-4cps ou par courriel : plui-4cps@mail.registre-numerique.fr
- sur les registres papiers mis à disposition au Pôle intercommunal, 4 rue de Gaucher à Conlie
- lors des permanences organisées sur le territoire par des commissaires enquêteurs, avec lesquels vous pourrez échanger. Au pôle Intercommunal du 19 décembre 2025 au 23 janvier 2026, ou à la **mairie de Bernay-Neuvy le mardi 6 janvier de 16h00 à 17h30**.

À l'issue de l'enquête publique, avant l'approbation finale du PLUi, les conclusions des commissaires enquêteurs – intégrant les remarques et propositions de modifications – seront transmises à la communauté de communes.

Mise en œuvre du PLUi

Une fois le projet modifié à la suite de l'enquête publique, le conseil communautaire devra approuver le PLUi dans sa version finale. Si le vote est favorable, le document pourra entrer en vigueur après contrôle de légalité et sera mis en application dès son versement sur le Géoportail de l'urbanisme : www.geoportail-urbanisme.gouv.fr

Extrait du bulletin communal de Bernay-Neuvy en Champagne du 4 janvier 2026, distribué en version papier aux habitants.

Lien :

<https://bernayneuvy.fr/?p=4734>

Mairie



Mairie



Super U



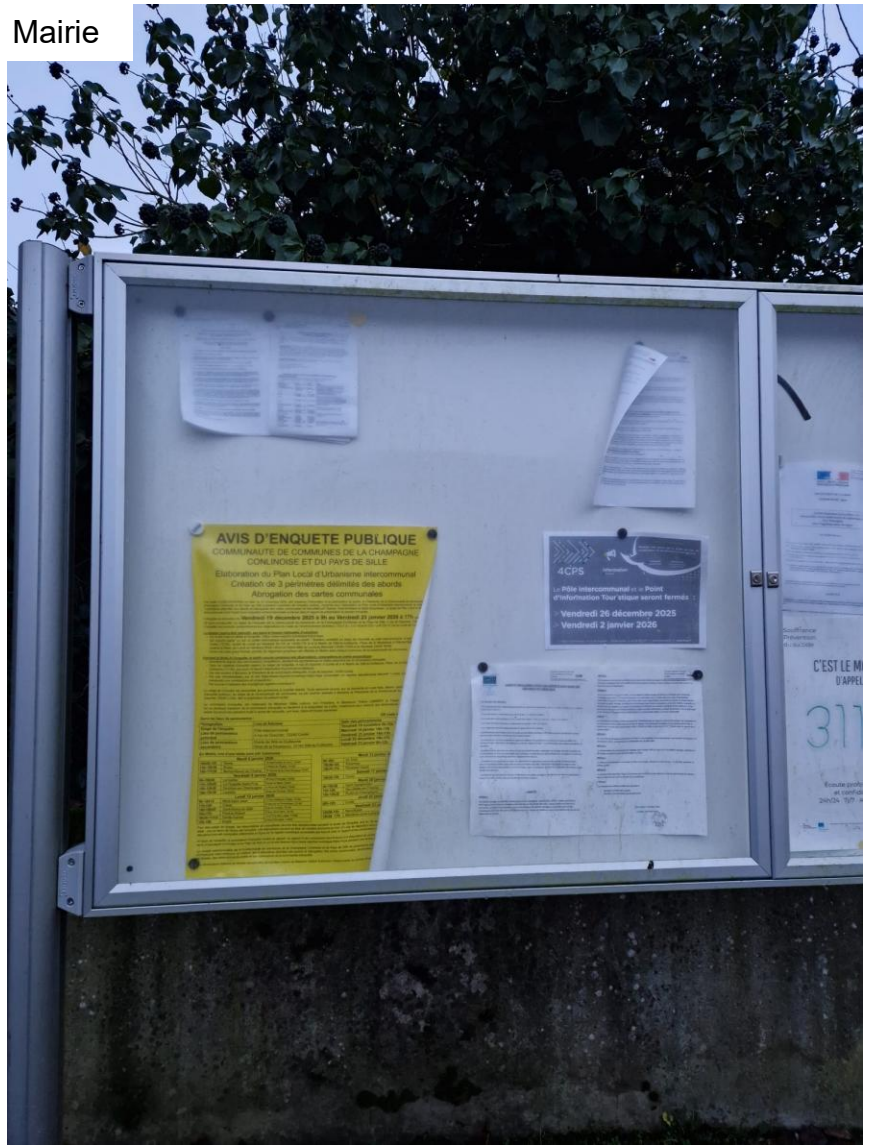
Mairie



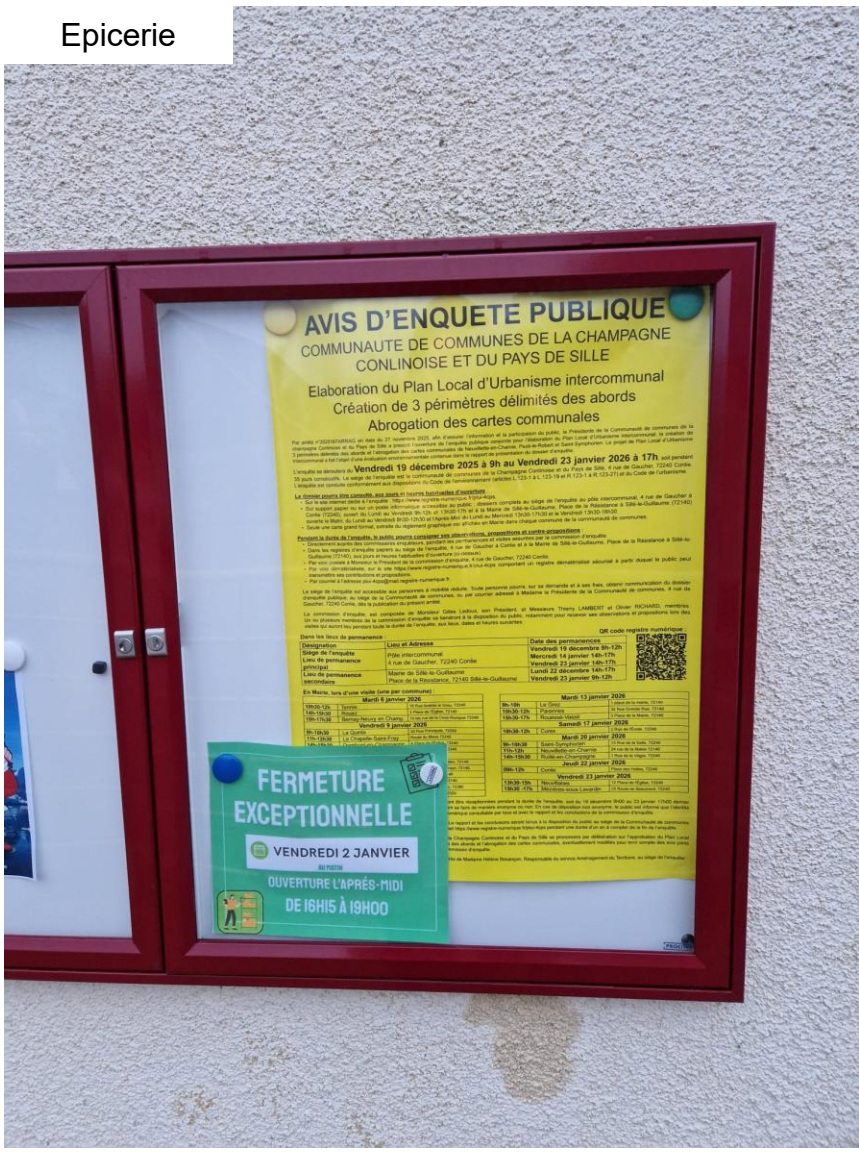
Gymnase



Mairie



Epicerie



Mairie



Supérette API



Infos pratiques | Enquête Publique PLAN URBANISME
INTERCOMMUNAL
Enquête Publique du PLAN URBANISME INTERCOMMUNAL



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

ENQUÊTE PUBLIQUE

DU 19 DÉCEMBRE 2025

AU 23 JANVIER 2026

DONNEZ

VOTRE AVIS

28 PERMANENCES

SUR 24 COMMUNES

SUR LE PROJET DE PLUI

SUR LES TROIS PÉRIMETRES DÉLIMITÉS DES ABORDS

SUR L'ABROGATION DES TROIS CARTES COMMUNALES

SCANNEZ-VOUS



EN LIGNE OU RENDEZ-VOUS

DANS LES LIEUX D'ENQUÊTE !

CONSULTEZ LE DOSSIER

En numérique : www.registre-numerique.fr/plui-4cps

Au format papier (sur les horaires habituels) :

- Pôle intercommunal à Conlie
- Mairie de Sillé-le-Guillaume

EXPRIMEZ-VOUS

Au sein des registres :

- Papiers qui accompagnent les dossiers papiers
- Numérique : www.registre-numerique.fr/plui-4cps

Lors des permanences des commissaires enquêteurs

Par courrier au 4 rue de Gaucher, 72240 CONLIE :

- remis en main propre
- par voie postale

Par mail : plui-4cps@mail.registre-numerique.fr

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

LES PERMANENCES

DES COMMISSAIRES ENQUÊTEURS

Au siège de l'enquête

4 rue de Gaucher, 72240 Conlie

VENDREDI 19 DÉCEMBRE

MERCREDI 14 & VENDREDI 23 JANVIER

Pôle intercommunal 9h à 12h

Pôle intercommunal 14h à 17h

Au lieu de permanence secondaire

Place de la Résistance, 72140 Sillé-le-Guillaume

LUNDI 22 DÉCEMBRE

VENDREDI 23 JANVIER

Sillé-le-Guillaume 14h à 17h

Sillé-le-Guillaume 9h à 12h

Lors des visites des commissaires enquêteurs en Mairie

À l'adresse des mairies (selon commune indiquée)

MARDI 6 JANVIER

VENDREDI 9 JANVIER

Tennie 10h30 à 12h

Rouez 14h à 15h30

Bernay-Neuvy 16h à 17h30

La Quinte 9h à 10h30

La Chapelle-St-Fray 11h à 12h30

Lavardin 14h à 15h30

Domfront 14h à 15h30

LUNDI 12 JANVIER

MARDI 13 JANVIER

Mont-Saint-Jean 9h à 10h15

Crissé 11h à 12h

Saint-Rémy-de-Sillé 14h à 15h30

Pezé-le-Robert 16h à 17h

Sainte-Sabine 16h30 à 17h30

Degré 18h à 19h

Le Grez 9h à 10h

Parennes 10h30 à 12h

Rouessé-Vassé 15h30 à 17h

SAMEDI 17 JANVIER

MARDI 20 JANVIER

Cures 10h30 à 12h

Saint-Symphorien 9h à 10h30

Neuville-en-Charnie 11h à 12h

Ruillé-en-Champagne 14h à 15h30

JEUDI 22 JANVIER

VENDREDI 23 JANVIER

Conlie 9h à 12h

Neuville-lalais 13h30 à 15h

Mézières 15h30 à 17h

<https://lapagelocale.fr/72240-tennie>

4CPS

Enquête publique - bilan de communication

29 / 42



Déchetterie



Rue du Docteur Répin



Gymnase Joël Le Theule

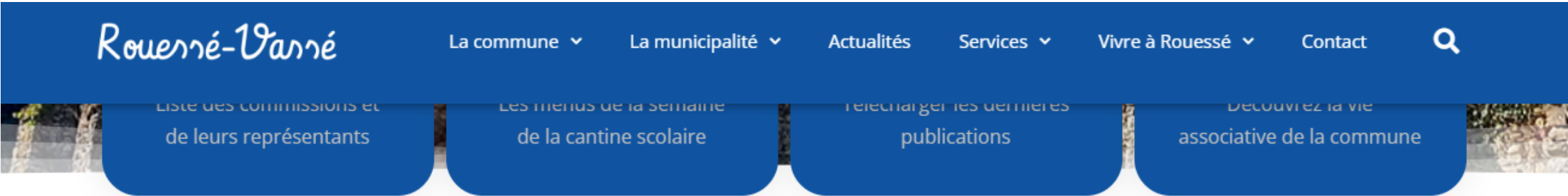


Route du Mans









ACTUALITÉS

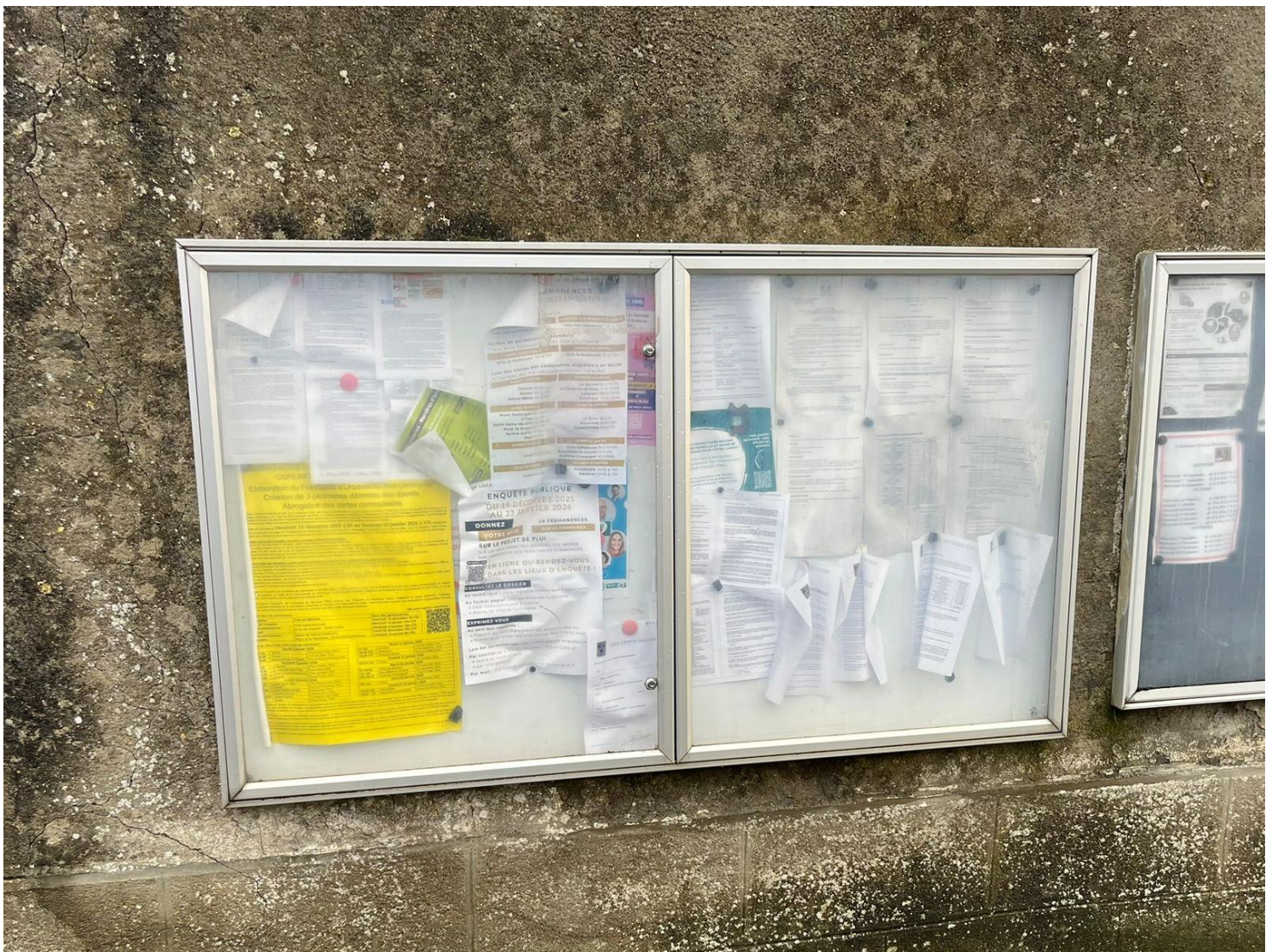


AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Portant sur le projet d'élaboration
du Schéma de Cohérence Territoriale Air Energie Climat (SCoT-AEC) Pays du Mans**

Cette enquête publique se déroulera sur une période de 34 jours consécutifs :
du lundi 6 octobre 2025 9h00 au samedi 8 novembre 2025 11h45



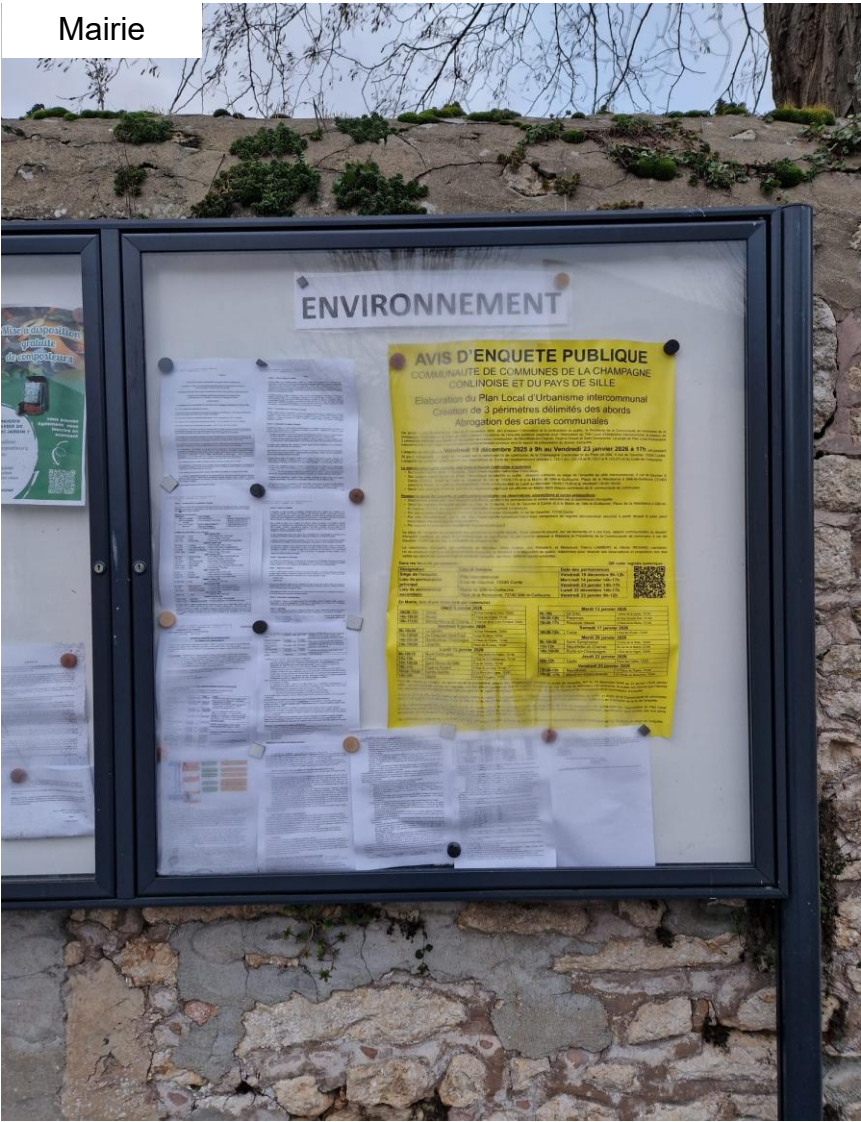




Mairie



Mairie



Agence postale



Route du Mans
Dir. Le Mans



Route du Mans
Dir. Sillé





Parution dans la presse – Avis administratif

Parution le 05/12/2025

vendredi 5 décembre 2025



vendredi 5 décembre 2025



Avis administratifs

Communauté de communes
de LA CHAMPAGNE CONLINOISE ET DU PAYS DE SILLÉ
Élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal
Création de 3 périmètres délimités des abords
Abrogation de 3 cartes communales
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Par arrêté n° 2025167 APPAC en date du 27 novembre 2025, la présidente de la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé a prescrit l'ouverture de l'enquête publique conjointe pour l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal, la création de 3 périmètres délimités des abords et l'abrogation des cartes communales de Neuville-en-Champagne, Rosé-le-Robert et Saint-Symphorien. Le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal a fait l'objet d'une évaluation environnementale continue dans le rapport de présentation du dossier d'enquête.
L'enquête se déroulera du vendredi 19 décembre 2025 à 9 h 00 au vendredi 20 janvier 2026 à 17 h 00, soit pendant 35 jours consécutifs. Le siège de l'enquête est la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé, 4 rue de Caucher, 72240 Corlis. L'enquête est conduite conformément aux dispositions du Code de l'environnement (articles L.122-1 à L.122-19 et R.122-1 à R.122-27) et du Code de l'urbanisme.
Le dossier pourra être consulté, aux jours et heures habituelles d'ouverture :
- sur le site internet dédié à l'enquête : <http://www.registre-numerique.fr/pau-ecps>
- sur support papier ou sur un poste informatique accessible au public : dossier complet au siège de l'enquête au pôle intercommunal, 4 rue de Caucher à Corlis (72240), ouvert du lundi au vendredi 9 h 00-12 h 00 et 15 h 30-17 h 00 et à la mairie de Sillé-le-Cultraire, place de la Résistance à Sillé-le-Cultraire (72140) ouverte le matin, du lundi au vendredi 9 h 30-12 h 30 et l'après-midi du lundi au mercredi 15 h 30-17 h 30 et le vendredi 15 h 30-16 h 30.
- dans chaque commune de la communauté de communes, une carte grand format, extraite d'un planimètre graphique est affichée en mairie.
Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions :
- directement auprès des commissaires enquêteurs, pendant les permanences et visites assurées par la commission d'enquête,
- dans les registres d'enquête papier au siège de l'enquête, 4 rue de Caucher à Corlis, et à la mairie de Sillé-le-Cultraire, place de la Résistance à Sillé-le-Cultraire (72140), aux jours et heures habituelles d'ouverture (ci-dessus),
- par voie postale à M. le Président de la commission d'enquête, 4 rue de Caucher, 72240 Corlis.
- par voie dématérialisée, sur le site <https://www.registre-numerique.fr/pau-ecps> comportant un registre dématérialisé sécurisé à partir duquel le public peut transmettre ses contributions et propositions.
- par courriel à l'adresse pau-ecps@mlr-registre-numerique.fr
Le siège de l'enquête est accessible aux personnes à mobilité réduite. Toute personne pourra, sur demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, au siège de la communauté de communes, ou par courrier adressé à la présidente de la communauté de communes, 4 rue de Caucher, 72240 Corlis, dès la publication du présent arrêté.
La commission d'enquête, est composée de M. Gilles Ladoux, son président, et Mlle Thierry Landrot et Olivier Richard, membres. Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public, notamment pour recevoir ses observations et propositions lors des visites qui auront lieu pendant toute la durée de l'enquête, aux lieux, dates et heures suivantes.
Dans les lieux de permanence :
- siège de l'enquête (lieu de permanence principal) au pôle intercommunal, 4 rue de Caucher, 72240 Corlis le vendredi 19 décembre 9 h 00-12 h 00 / mercredi 14 janvier 14 h 00-17 h 00 et le vendredi 20 janvier 14 h 00-17 h 00.
- lieu de permanence secondaire, à la mairie de Sillé-le-Cultraire, place de la Résistance, 72140 Sillé-le-Cultraire, le lundi 22 décembre 14 h 00-17 h 00 et le vendredi 20 janvier 9 h 00-12 h 00.
En mairie, lors d'une visite (une par commune) :
- mardi 6 janvier : 10 h 30-12 h 00 à Terno, 14 h 00-16 h 30 à Rouais, 16 h 00-17 h 30 à Bernay-Mauzy-en-Champagne,
- vendredi 5 janvier : 9 h 00-10 h 30 à la Courte, 11 h 00-12 h 30 à la Chapelle-Saint-Ray, 14 h 00-16 h 30 à Montfort-en-Champagne, 14 h 00-16 h 30 à Lavalin,
- lundi 12 janvier : 9 h 00-10 h 15 à Mont-Saint-Jean, 11 h 00-12 h 00 à Cressé, 14 h 00-16 h 30 à Saint-Rémy-de-Sillé, 16 h 00-17 h 00 à Rosé-le-Robert, 16 h 30-17 h 30 à Saint-Symphorien-sur-Longue, 16 h 00-19 h 00 à Beigré,
- mardi 13 janvier : 9 h 00-10 h 00 à la Geste, 10 h 30-12 h 00 à Parennes, 15 h 30-17 h 00 à Rouessé-Vallée,
- samedi 17 janvier : 10 h 30-12 h 00 à Cures,
- mardi 20 janvier : 9 h 00-10 h 30 à Saint-Symphorien, 11 h 00-12 h 00 à Neuville-en-Champagne, 14 h 00-16 h 30 à Neuville-en-Champagne,
- jeudi 22 janvier : 9 h 00-12 h 00 à Corlis,
- vendredi 23 janvier : 15 h 30-16 h 00 à Neuville-sur-Parennes, 15 h 30-17 h 00 à Mézières-sous-Lavardin.
Pour être prises en compte, les observations et propositions devront être reçues avant la fin de l'enquête, soit du 19 décembre 9 h 00 au 20 janvier 17 h 00 dernier délai, jour et heure de clôture de l'enquête. Les dispositions peuvent en faire de manière anonyme ou non. En cas de disposition non anonyme, le public est informé que l'identité des personnes est susceptible d'être mise en ligne sur le registre numérique consultable par tous et avec le rapport et les conclusions de la commission d'enquête.
À l'issue de l'enquête, la commission d'enquête rendra un rapport. Le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé et sur le site internet <http://www.registre-numerique.fr/pau-ecps> pendant une durée d'un an à compter de la fin de l'enquête.
La commission administrative de la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé se penchera par délibération sur l'approbation du Plan local d'urbanisme intercommunal, la création des 3 périmètres délimités des abords et l'abrogation des cartes communales, éventuellement modifiées pour tenir compte des avis portés au dossier, des observations du public et des conclusions de la commission d'enquête.
Les informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès de Mme Hélène Besançon, responsable du service aménagement du territoire, au siège de l'enquête.
La Présidente de la 4CPS, Valérie RADOUC.

Avis administratifs

Communauté de communes
de LA CHAMPAGNE CONLINOISE ET DU PAYS DE SILLÉ
Élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal
Création de 3 périmètres délimités des abords
Abrogation de 3 cartes communales
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Par arrêté n° 2025167 APPAC en date du 27 novembre 2025, la présidente de la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé a prescrit l'ouverture de l'enquête publique conjointe pour l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal, la création de 3 périmètres délimités des abords et l'abrogation des cartes communales de Neuville-en-Champagne, Rosé-le-Robert et Saint-Symphorien. Le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal a fait l'objet d'une évaluation environnementale continue dans le rapport de présentation du dossier d'enquête.
L'enquête se déroulera du vendredi 19 décembre 2025 à 9 h 00 au vendredi 20 janvier 2026 à 17 h 00, soit pendant 35 jours consécutifs. Le siège de l'enquête est la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé, 4 rue de Caucher, 72240 Corlis. L'enquête est conduite conformément aux dispositions du Code de l'environnement (articles L.122-1 à L.122-19 et R.122-1 à R.122-27) et du Code de l'urbanisme.
Le dossier pourra être consulté, aux jours et heures habituelles d'ouverture :
- sur le site internet dédié à l'enquête : <http://www.registre-numerique.fr/pau-ecps>
- sur support papier ou sur un poste informatique accessible au public : dossier complet au siège de l'enquête au pôle intercommunal, 4 rue de Caucher à Corlis (72240), ouvert du lundi au vendredi 9 h 00-12 h 00 et 15 h 30-17 h 00 et à la mairie de Sillé-le-Cultraire, place de la Résistance à Sillé-le-Cultraire (72140) ouverte le matin, du lundi au vendredi 9 h 30-12 h 30 et l'après-midi du lundi au mercredi 15 h 30-17 h 30 et le vendredi 15 h 30-16 h 30.
- dans chaque commune de la communauté de communes, une carte grand format, extraite d'un planimètre graphique est affichée en mairie.
Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions :
- directement auprès des commissaires enquêteurs, pendant les permanences et visites assurées par la commission d'enquête,
- dans les registres d'enquête papier au siège de l'enquête, 4 rue de Caucher à Corlis, et à la mairie de Sillé-le-Cultraire, place de la Résistance à Sillé-le-Cultraire (72140), aux jours et heures habituelles d'ouverture (ci-dessus),
- par voie postale à M. le Président de la commission d'enquête, 4 rue de Caucher, 72240 Corlis.
- par voie dématérialisée, sur le site <https://www.registre-numerique.fr/pau-ecps> comportant un registre dématérialisé sécurisé à partir duquel le public peut transmettre ses contributions et propositions.
- par courriel à l'adresse pau-ecps@mlr-registre-numerique.fr
Le siège de l'enquête est accessible aux personnes à mobilité réduite. Toute personne pourra, sur demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, au siège de la communauté de communes, ou par courrier adressé à la présidente de la communauté de communes, 4 rue de Caucher, 72240 Corlis, dès la publication du présent arrêté.
La commission d'enquête, est composée de M. Gilles Ladoux, son président, et Mlle Thierry Landrot et Olivier Richard, membres. Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public, notamment pour recevoir ses observations et propositions lors des visites qui auront lieu pendant toute la durée de l'enquête, aux lieux, dates et heures suivantes.
Dans les lieux de permanence :
- siège de l'enquête (lieu de permanence principal) au pôle intercommunal, 4 rue de Caucher, 72240 Corlis le vendredi 19 décembre 9 h 00-12 h 00 / mercredi 14 janvier 14 h 00-17 h 00 et le vendredi 20 janvier 14 h 00-17 h 00.
- lieu de permanence secondaire, à la mairie de Sillé-le-Cultraire, place de la Résistance, 72140 Sillé-le-Cultraire, le lundi 22 décembre 14 h 00-17 h 00 et le vendredi 20 janvier 9 h 00-12 h 00.
En mairie, lors d'une visite (une par commune) :
- mardi 6 janvier : 10 h 30-12 h 00 à Terno, 14 h 00-16 h 30 à Rouais, 16 h 00-17 h 30 à Bernay-Mauzy-en-Champagne,
- vendredi 5 janvier : 9 h 00-10 h 30 à la Courte, 11 h 00-12 h 30 à la Chapelle-Saint-Ray, 14 h 00-16 h 30 à Montfort-en-Champagne, 14 h 00-16 h 30 à Lavalin,
- lundi 12 janvier : 9 h 00-10 h 15 à Mont-Saint-Jean, 11 h 00-12 h 00 à Cressé, 14 h 00-16 h 30 à Saint-Rémy-de-Sillé, 16 h 00-17 h 00 à Rosé-le-Robert, 16 h 30-17 h 30 à Saint-Symphorien-sur-Longue, 16 h 00-19 h 00 à Beigré,
- mardi 13 janvier : 9 h 00-10 h 00 à la Geste, 10 h 30-12 h 00 à Parennes, 15 h 30-17 h 00 à Rouessé-Vallée,
- samedi 17 janvier : 10 h 30-12 h 00 à Cures,
- mardi 20 janvier : 9 h 00-10 h 30 à Saint-Symphorien, 11 h 00-12 h 00 à Neuville-en-Champagne, 14 h 00-16 h 30 à Neuville-en-Champagne,
- jeudi 22 janvier : 9 h 00-12 h 00 à Corlis,
- vendredi 23 janvier : 15 h 30-16 h 00 à Neuville-sur-Parennes, 15 h 30-17 h 00 à Mézières-sous-Lavardin.
Pour être prises en compte, les observations et propositions devront être reçues avant la fin de l'enquête, soit du 19 décembre 9 h 00 au 20 janvier 17 h 00 dernier délai, jour et heure de clôture de l'enquête. Les dispositions peuvent en faire de manière anonyme ou non. En cas de disposition non anonyme, le public est informé que l'identité des personnes est susceptible d'être mise en ligne sur le registre numérique consultable par tous et avec le rapport et les conclusions de la commission d'enquête.
À l'issue de l'enquête, la commission d'enquête rendra un rapport. Le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé et sur le site internet <https://www.registre-numerique.fr/pau-ecps> pendant une durée d'un an à compter de la fin de l'enquête.
La commission administrative de la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé se penchera par délibération sur l'approbation du Plan local d'urbanisme intercommunal, la création des 3 périmètres délimités des abords et l'abrogation des cartes communales, éventuellement modifiées pour tenir compte des avis portés au dossier, des observations du public et des conclusions de la commission d'enquête.
Les informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès de Mme Hélène Besançon, responsable du service aménagement du territoire, au siège de l'enquête.
La Présidente de la 4CPS, Valérie RADOUC.

Avis administratifs parus dans le Maine Libre et Ouest France le 5 décembre 2025.



Parution dans la presse – Avis administratif

Parution le 26/12/2025

Extrait du Maine Libre

Vendredi 26 décembre 2025

JUDICIAIRES ET LÉGALES

Vous êtes un professionnel (collectivités, avocats, notaires, etc.) : déposez, gérez et suivez vos annonces légales pour Le Courrier de l'Ouest, ou pour tout autre journal, sur notre site www.medialex.fr

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence établi dans l'Art 2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,12€ l'€ le caractère ou tout équivalent à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.

Les annonces sont informées que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernés et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique certifiée, www.actuajuridex.fr.

Avis administratifs

Communauté de communes de la CHAMPAGNE CONLINOISE ET DU PAYS DE SILLÉ

Élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal
Création de 3 périmètres délimités des abords
Abrogation de 3 cartes communales

ENQUÊTE PUBLIQUE EN COURS

Par arrêté n° 202510749940 en date du 27 novembre 2025, le présidente de la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé a prescrit l'ouverture de l'enquête publique comprise pour l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal, la création de 3 périmètres délimités des abords et l'abrogation de ces cartes communales de Neuville-en-Champagne, Plessé-le-Robert et Saint-Symphorien. Le projet du Plan local d'urbanisme intercommunal a fait l'objet d'une évaluation environnementale contenue dans le rapport de présentation du dossier d'enquête.

L'enquête se déroule du vendredi 19 décembre 2025 à 9 h 00 au vendredi 23 janvier 2026 à 17 h 00, soit pendant 35 jours consécutifs. Le siège de l'enquête est la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé, 4, rue de Gaucher, 72240 Corlé. L'enquête est conduite conformément aux dispositions du Code de l'environnement (articles L.123-1 à L.123-19 et R.123-1 à R.123-27) et du Code de l'urbanisme.

Le dossier peut être consulté, aux jours et heures habituelles d'ouverture :
- sur le site internet dédié à l'enquête : <https://www.registre-numerique.fr/plui-4cps>
- sur support papier ou sur un poste informatique accessible au public : dossiers complets au siège de l'enquête au pôle intercommunal, 4, rue de Gaucher à Corlé (72240), ouvert du lundi au vendredi 9 h 00-12 h 00 et 13 h 30-17 h 00 et à la Mairie de Sillé-le-Guillaume, place de la Résistance à Sillé-le-Guillaume (72140) ouverte le mardi du lundi au vendredi 9 h 30-12 h 00 et 13 h 30-17 h 00 et à l'Agence-midi du lundi au mercredi 13 h 30-17 h 30 et le vendredi 13 h 30-18 h 30.

- dans chaque commune de la communauté de communes, une carte grand format, extraite du règlement graphique est affichée en mairie.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions :
- directement auprès des commissaires enquêteurs, pendant les permanences et visites assurées par la commission d'enquête,
- dans les registres d'enquête déposés au siège de l'enquête, 4, rue de Gaucher à Corlé et à la mairie de Sillé-le-Guillaume, place de la Résistance à Sillé-le-Guillaume (72140), aux jours et heures habituelles d'ouverture (ci-dessous).

- par voie postale à M. le Président de la commission d'enquête, 4, rue de Gaucher, 72240 Corlé.

- par voie dématérialisée, sur le site <https://www.registre-numerique.fr/plui-4cps> comportant un registre dématérialisé sécurisé à partir duquel le public peut transmettre ses contributions et propositions.

- par courriel à l'adresse plui-4cps@regime-numerique.fr.

Le siège de l'enquête est accessible aux personnes à mobilité réduite. Toute personne peut, sur demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, au siège de la communauté de communes, ou par courrier adressé à Mme la Présidente de la communauté de communes, 4, rue de Gaucher, 72240 Corlé, dès la publication du présent arrêté.

La commission d'enquête, est composée de M. Gilles Ledoux, son président, et MM. Thierry Lambert et Olivier Richard, membres. Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public, notamment pour recevoir ses observations et propositions lors des visites qui auront lieu pendant toute la durée de l'enquête, aux lieux, dates et heures suivantes.

Dans les lieux de permanence :

Siège de l'enquête (lieu de permanence principal) au Pôle intercommunal, 4, rue de Gaucher, 72240 Corlé :
- le vendredi 19 décembre 9 h 00-12 h 00 ;
- mercredi 14 janvier 14 h 00-17 h 00 ;
- et vendredi 23 janvier 14 h 00-17 h 00 ;

Lieu de permanence secondaire, à la Mairie de Sillé-le-Guillaume, place de la Résistance, 72140 Sillé-le-Guillaume :
- le lundi 22 décembre 14 h 00-17 h 00 ;
- et vendredi 23 janvier 9 h 00-12 h 00 ;

En mairie, lors d'une visite (une par commune) :
- mardi 6 janvier : 10 h 30-12 h 00 à Tarnay, 14 h 00-15 h 30 à Roussé, 16 h 00-17 h 30 à Bernay-Neuville-en-Champagne ;
- vendredi 9 janvier : 9 h 00-10 h 30 à la Quirie, 11 h 00-12 h 30 à la Chapelle-Saint-Fray, 14 h 00-15 h 30 à Dornot-en-Champagne, 14 h 00-15 h 30 à Landerne ;
- lundi 12 janvier : 9 h 00-10 h 15 à Mont-Saint-Jean, 11 h 00-12 h 00 à Croix, 14 h 00-15 h 30 à Saint-Henry-de-Sillé, 16 h 00-17 h 00 à Plessé-le-Robert, 16 h 30 à Sillé-le-Guillaume ;
- mardi 13 janvier : 9 h 00-10 h 00 à La Gréz, 10 h 30-12 h 00 à Penneux, 15 h 30-17 h 00 à Rivaux-Vallée ;
- samedi 17 janvier : 10 h 30-12 h 00 à Cures ;
- mardi 20 janvier : 9 h 00-10 h 30 à Saint-Symphorien, 11 h 00-12 h 00 à Neuville-en-Champagne, 14 h 00-15 h 30 à Rully-en-Champagne ;
- jeudi 23 janvier : 13 h 30-15 h 00 à Neuville, 15 h 30-17 h 00 à Mâlain-sous-La-verdi.

Pour être prises en compte, les observations et propositions doivent être réceptionnées pendant la durée de l'enquête, soit du 19 décembre 9 h 00 au 23 janvier 17 h 00 dernier délai, jour et heure de clôture de l'enquête. Les dispositions peuvent se faire de manière anonyme ou non. En cas de disposition non anonyme, le public est informé que l'identité des personnes est susceptible d'être mise en ligne sur le registre numérique consultable par tous et avec le rapport et les conclusions de la commission d'enquête.

À l'issue de l'enquête, la commission d'enquête rendra un rapport. Le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé et sur le site internet <https://www.registre-numerique.fr/plui-4cps> pendant une durée d'un an à compter de la fin de l'enquête.

Le conseil communautaire de la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé se prononcera par délibération sur l'approbation du Plan local d'urbanisme intercommunal, la création des 3 périmètres délimités des abords et l'abrogation des cartes communales, éventuellement modifiées pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et des conclusions de la commission d'enquête.

Les informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès de Mme Hélène Beaupont, responsable du service aménagement du territoire, au siège de l'enquête.

La Présidente de la 4CPS
Valérie RADOU.

Vie des sociétés

BMG HOLDING
Société à responsabilité limitée
au capital de 724 100 euros
Siège social : 1, rue des Arcades
72505 FONTENAY-SUR-VEPSRE
Siret 539 435 164 R.C.S. La Maye

AVIS DE TRANSFORMATION
4, rue Fernand-Forest
BP 90825
72505 FONTENAY-SUR-VEPSRE

Extrait Ouest France

ouestfrance

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : centraledesmarches.com

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence établi dans l'Art 2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,12€ l'€ le caractère ou tout équivalent à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.

Les annonces sont informées que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernés et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique certifiée, www.actuajuridex.fr.

Avis administratifs

Communauté de communes de la CHAMPAGNE CONLINOISE ET DU PAYS DE SILLÉ

Élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal
Création de 3 périmètres délimités des abords
Abrogation de 3 cartes communales

ENQUÊTE PUBLIQUE EN COURS

Par arrêté n° 202510749940 en date du 27 novembre 2025, le présidente de la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé a prescrit l'ouverture de l'enquête publique comprise pour l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal, la création de 3 périmètres délimités des abords et l'abrogation de ces cartes communales de Neuville-en-Champagne, Plessé-le-Robert et Saint-Symphorien. Le projet du Plan local d'urbanisme intercommunal a fait l'objet d'une évaluation environnementale contenue dans le rapport de présentation du dossier d'enquête.

L'enquête se déroule du vendredi 19 décembre 2025 à 9 h 00 au vendredi 23 janvier 2026 à 17 h 00, soit pendant 35 jours consécutifs. Le siège de l'enquête est la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé, 4, rue de Gaucher, 72240 Corlé. L'enquête est conduite conformément aux dispositions du Code de l'environnement (articles L.123-1 à L.123-19 et R.123-1 à R.123-27) et du Code de l'urbanisme.

Le dossier peut être consulté, aux jours et heures habituelles d'ouverture :
- sur le site internet dédié à l'enquête : <https://www.registre-numerique.fr/plui-4cps>
- sur support papier ou sur un poste informatique accessible au public : dossiers complets au siège de l'enquête au pôle intercommunal, 4, rue de Gaucher à Corlé (72240), ouvert du lundi au vendredi 9 h 00-12 h 00 et 13 h 30-17 h 00 et à la Mairie de Sillé-le-Guillaume, place de la Résistance à Sillé-le-Guillaume (72140) ouverte le mardi du lundi au vendredi 9 h 30-12 h 00 et 13 h 30-17 h 00 et à l'Agence-midi du lundi au mercredi 13 h 30-17 h 30 et le vendredi 13 h 30-18 h 30.

- dans chaque commune de la communauté de communes, une carte grand format, extraite du règlement graphique est affichée en mairie.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions :
- directement auprès des commissaires enquêteurs, pendant les permanences et visites assurées par la commission d'enquête,
- dans les registres d'enquête déposés au siège de l'enquête, 4, rue de Gaucher à Corlé et à la mairie de Sillé-le-Guillaume, place de la Résistance à Sillé-le-Guillaume (72140), aux jours et heures habituelles d'ouverture (ci-dessous).

- par voie postale à M. le Président de la commission d'enquête, 4, rue de Gaucher, 72240 Corlé.

- par voie dématérialisée, sur le site <https://www.registre-numerique.fr/plui-4cps> comportant un registre dématérialisé sécurisé à partir duquel le public peut transmettre ses contributions et propositions.

- par courriel à l'adresse plui-4cps@regime-numerique.fr.

Le siège de l'enquête est accessible aux personnes à mobilité réduite. Toute personne peut, sur demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, au siège de la communauté de communes, ou par courrier adressé à Mme la Présidente de la communauté de communes, 4, rue de Gaucher, 72240 Corlé, dès la publication du présent arrêté.

La commission d'enquête, est composée de M. Gilles Ledoux, son président, et MM. Thierry Lambert et Olivier Richard, membres. Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public, notamment pour recevoir ses observations et propositions lors des visites qui auront lieu pendant toute la durée de l'enquête, aux lieux, dates et heures suivantes.

Dans les lieux de permanence :

Siège de l'enquête (lieu de permanence principal) au Pôle intercommunal, 4, rue de Gaucher, 72240 Corlé :
- le vendredi 19 décembre 9 h 00-12 h 00 ;
- mercredi 14 janvier 14 h 00-17 h 00 ;
- et vendredi 23 janvier 14 h 00-17 h 00 ;

Lieu de permanence secondaire, à la Mairie de Sillé-le-Guillaume, place de la Résistance, 72140 Sillé-le-Guillaume :
- le lundi 22 décembre 14 h 00-17 h 00 ;
- et vendredi 23 janvier 9 h 00-12 h 00 ;

En mairie, lors d'une visite (une par commune) :
- mardi 6 janvier : 10 h 30-12 h 00 à Tarnay, 14 h 00-15 h 30 à Roussé, 16 h 00-17 h 30 à Bernay-Neuville-en-Champagne ;
- vendredi 9 janvier : 9 h 00-10 h 30 à la Quirie, 11 h 00-12 h 30 à la Chapelle-Saint-Fray, 14 h 00-15 h 30 à Dornot-en-Champagne, 14 h 00-15 h 30 à Landerne ;
- lundi 12 janvier : 9 h 00-10 h 15 à Mont-Saint-Jean, 11 h 00-12 h 00 à Croix, 14 h 00-15 h 30 à Saint-Henry-de-Sillé, 16 h 00-17 h 00 à Plessé-le-Robert, 16 h 30 à Sillé-le-Guillaume ;
- mardi 13 janvier : 9 h 00-10 h 00 à La Gréz, 10 h 30-12 h 00 à Penneux, 15 h 30-17 h 00 à Rivaux-Vallée ;
- samedi 17 janvier : 10 h 30-12 h 00 à Cures ;
- mardi 20 janvier : 9 h 00-10 h 30 à Saint-Symphorien, 11 h 00-12 h 00 à Neuville-en-Champagne, 14 h 00-15 h 30 à Rully-en-Champagne ;
- jeudi 23 janvier : 13 h 30-15 h 00 à Neuville, 15 h 30-17 h 00 à Mâlain-sous-La-verdi.

Pour être prises en compte, les observations et propositions doivent être réceptionnées pendant la durée de l'enquête, soit du 19 décembre 9 h 00 au 23 janvier 17 h 00 dernier délai, jour et heure de clôture de l'enquête. Les dispositions peuvent se faire de manière anonyme ou non. En cas de disposition non anonyme, le public est informé que l'identité des personnes est susceptible d'être mise en ligne sur le registre numérique consultable par tous et avec le rapport et les conclusions de la commission d'enquête.

À l'issue de l'enquête, la commission d'enquête rendra un rapport. Le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé et sur le site internet <https://www.registre-numerique.fr/plui-4cps> pendant une durée d'un an à compter de la fin de l'enquête.

Le conseil communautaire de la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé se prononcera par délibération sur l'approbation du Plan local d'urbanisme intercommunal, la création des 3 périmètres délimités des abords et l'abrogation des cartes communales, éventuellement modifiées pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et des conclusions de la commission d'enquête.

Les informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès de Mme Hélène Beaupont, responsable du service aménagement du territoire, au siège de l'enquête.

La Présidente de la 4CPS
Valérie RADOU.

Avis d'attribution marchés publics et privés

Avis administratifs parus dans le Maine Libre et Ouest France le 26 décembre 2025.

← → ↻ ouest-france.fr/pays-de-la-loire/conlie-72240/une-enquete-publique-menee-au-sein-de-la-communaute-de-communes-3063935d-3937-4657-87db-3d3fc2133a4f

MENU Le Maine ouest france

Accueil > Pays de la Loire > Conlie

Conlie. Une enquête publique menée au sein de la communauté de communes

Le Maine Libre
Publié le 16/12/2025 à 05h02

Abonnez-vous

LIRE PLUS TARD

PARTAGER

Newsletter Le Mans
Chaque matin, recevez toute l'information du Mans et de ses environs avec Le Maine Libre

Votre e-mail



Vue panoramique du territoire concerné, de Sillé-le-Guillaume vers Conlie. | ARCHIVES LE MAINE LIBRE

Le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal (Plui) a été arrêté en conseil communautaire le 8 septembre et le 24 novembre. Ce projet comprend un diagnostic détaillé du territoire (population, logement, économie, agriculture, environnement...) et un Projet d'aménagement et de développement durables (Padd).

Article publié en ligne
sur le site du Ouest France
le 16 décembre 2025

Lien :
<https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/conlie-72240/une-enquete-publique-menee-au-sein-de-la-communaute-de-communes-3063935d-3937-4657-87db-3d3fc2133a4f>

Extrait du début de l'article

mardi 16 décembre 2025



CHAMPAGNE CONLINOISE ET PAYS DE SILLÉ

Une enquête publique menée au sein de la communauté de communes

Le projet de Plan local d'urbanisme intercommunal (Plui) a été arrêté en conseil communautaire le 8 septembre et le 24 novembre. Ce projet comprend un diagnostic détaillé du territoire (population, logement, économie, agriculture, environnement...) et un Projet d'aménagement et de développement durables (Padd). Le dossier complet est consultable sur le registre numérique officiel : www.registre-numerique.fr/plui-4cps, au pôle intercommunal à Conlie (4, rue de Gaucher), ou à la mairie de Sillé-le-Guillaume (Place de la Résistance). Le public pourra rencontrer un ou plusieurs commissaires enquêteurs lors des permanences organisées sur le territoire.

Les dates

Pôle intercommunal (Conlie) :
vendredi 19 décembre : 9 h - 12 h.
Mercredi 14 janvier : 14 h - 17 h.
Vendredi 23 janvier : 14 h - 17 h.
Mairie de Sillé-le-Guillaume : lundi 22 décembre : 14 h - 17 h. Ven-

dredi 23 janvier : 9 h - 12 h.
Mardi 6 janvier : Tennie (10 h 30 - 12 h), Rouez (14 h - 15 h 30), Bernay-Neuvy-en-Champagne (16 h - 17 h 30).
Vendredi 9 janvier : La Quinte (9 h - 10 h 30), La Chapelle-Saint-Fray (11 h - 12 h 30), Domfront-en-Champagne (14 h - 15 h 30), Lavaradin (14 h - 15 h 30).
Lundi 12 janvier : Mont-Saint-Jean (9 h - 10 h 15), Crissé (11 h - 12 h), Saint-Rémy-de-Sillé (14 h - 15 h 30), Pezé-le-Robert (16 h - 17 h), Sainte-Sabine-sur-Longève (16 h 30 - 17 h 30), Degré (18 h - 19 h).
Mardi 13 janvier : Le Grez (9 h - 10 h), Parennes (10 h 30 - 12 h), Rouessé-Vassé (15 h 30 - 17 h).
Samedi 17 janvier : Cures (10 h 30 - 12 h).
Mardi 20 janvier : Saint-Symphorien (9 h - 10 h 30), Neuville-en-Charnie (11 h - 12 h), Ruillé-en-Champagne (14 h - 15 h 30).
Jeudi 22 janvier : Conlie (9 h - 12 h).
Vendredi 23 janvier : Neuvillalais (13 h 30 - 15 h), Mézières-sous-Lavardin (15 h 30 - 17 h).

Article paru dans Le Maine Libre
le 16 décembre 2025 (papier)





The screenshot shows a web browser displaying an article on the actu.fr website. The URL in the address bar is actu.fr/pays-de-la-loire/sille-le-guillaume_72334/pourquoi-une-enquete-publique-va-bientot-debuter-sur-lensemble-de-ce-territoire-de-la-sarthe_63591568.html. The website header includes the actu.fr logo and a 'Régions' menu. The main navigation bar lists various categories: Dernières actus, Société, Économie, Faits divers, Politique, Municipales 2026, Loisirs-Culture, Sports, Insolite, Rugby, and Cinéma. A featured article titled 'Enquête. Héroïne et crack ravagent aussi petites villes et camp...' is visible. Below this is a promotional banner for a hotel with a '-10%' discount. The article title is 'Pourquoi une enquête publique va bientôt débiter sur l'ensemble de ce territoire de la Sarthe ?'. The byline reads 'Actu > Pays de la Loire > Sarthe > Sillé-le-Guillaume'. The article text begins with 'Ce vendredi 19 décembre 2025, une enquête publique va débiter sur l'ensemble du territoire de la 4CPS. A quel sujet ? le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)'.

Article publié en ligne
sur le site actu.fr
le 17 décembre 2025

Lien :

https://actu.fr/pays-de-la-loire/sille-le-guillaume_72334/pourquoi-une-enquete-publique-va-bientot-debuter-sur-lensemble-de-ce-territoire-de-la-sarthe_63591568.html

Extrait du début de l'article

vendredi 19 décembre 2025



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL. Enquête publique en cours

Après une longue phase d'élaboration, le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) a été arrêté en conseil communautaire de la 4CPS le 8 septembre et le 24 novembre 2025. Pour rappel, le PLUI est un document d'urbanisme intercommunal qui analyse le fonctionnement et les enjeux du territoire. Il doit permettre l'émergence d'un projet de territoire partagé, consolidant les politiques nationales et territoriales d'aménagement avec les spécificités du territoire. Il constitue la base pour établir des règles d'utilisation du sol adaptées au territoire.

Il comprend les éléments suivants : un diagnostic détaillé du territoire, un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), qui fixe les grandes orientations politiques ; des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) pour guider les projets futurs. Un règlement écrit et graphique, définissant les règles de constructibilité selon les zones ; des annexes réglementaires : servitudes, risques, réseaux, patrimoine, documents environnementaux...

Quelles communes concernées ?

Ce PLUI doit permettre la création de trois périmètres délimités des abords dans les centres-bourgs de Bernay-Neuvy-en-Champagne, Domfront-en-Champagne et Téninie. Ils permettront d'adapter le régime des autorisations d'urbanisme au regard des enjeux relatifs à ces monuments.

L'approbation du PLUI n'entraînera pas automatiquement l'abrogation des cartes communales présentes sur le territoire : il y a donc nécessité de prévoir l'abrogation des cartes communales de Neuville-en-Champagne, Pezé-le-Robert et Saint-Symphorien.

Des permanences organisées

Du vendredi 19 décembre 2025 au vendredi 23 janvier 2026, une enquête publique doit permettre à chacun d'exprimer ses remarques sur les documents et, s'il le souhaite, de proposer des modifications sur ce PLUI.

Le dossier complet peut être consulté sur le registre numérique officiel (www.registre-numerique.fr/plui-4cps), au Pôle intercommunal à Conlie) ou à



Sur le territoire de la 4CPS, le PLUI avance à grand pas. L'alderaprod - Vincent Réglin

la mairie de Sillé-le-Guillaume (Place de la Résistance).

Durant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra rencontrer un ou plusieurs commissaires enquêteurs lors des permanences organisées sur l'ensemble du territoire : Pôle intercommunal à Conlie (vendredi 19 décembre, mercredi 14 janvier, vendredi 23 janvier) ou à la mairie de Sillé-le-Guillaume (lundi 22 décembre, vendredi 23 janvier). D'autres visites sup-

plémentaires auront lieu dans plusieurs communes de la 4CPS. Le calendrier est disponible sur le site internet de la Com com.

Les observations recueillies lors de ces permanences, ainsi que celles déposées sur le registre numérique, seront intégrées dans le rapport du commissaire enquêteur.

Validation d'une version finale

À l'issue de l'enquête pu-

blique, avant l'approbation finale du PLUI, les conclusions des commissaires enquêteurs – intégrant les remarques et propositions de modifications – seront transmises à la communauté de communes.

Les élus pourront intégrer ces modifications sous réserve qu'elles respectent le projet dans sa globalité et les réglementations supérieures. Une fois le projet modifié, le conseil communautaire devra approuver le

PLUI dans sa version finale. Si le vote est favorable, le document pourra entrer en vigueur après contrôle de légalité et sera mis en application dès son versement sur le Géoportail de l'urbanisme.

« Nous avons pour objectif de finaliser l'ensemble de la procédure avant la fin de ce mandat », rappelle Patrice Guyomard, vice-président en charge de l'aménagement du territoire.

Article paru dans les Alpes Libérées
le 19 décembre 2025

Extrait de l'édito p.2

Un PLUi pour un développement harmonieux

Le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a été arrêté le 8 septembre et le 24 novembre 2025 après plusieurs années de travail. Il devrait être opérationnel dans les mois à venir. Il offrira aux municipalités un cadre partagé pour élaborer leurs projets d'aménagement, dans le respect de l'identité de chaque commune, de la sobriété foncière et de la préservation de l'environnement.

Encart, bas de la page introductive du magazine

Participez à l'enquête publique sur le PLUi

Vous pouvez formuler vos observations, remarques et demandes de modification :

- > sur une plateforme numérique dédiée : www.registre-numerique.fr/plui-4cps (en scannant le QR code ci-contre) ou courriel : plui-4cps@mail.registre-numerique.fr ;
- > sur les registres papiers mis à disposition au Pôle intercommunal, 4 rue de Gaucher à Conlie ou à la mairie de Sillé-le-Guillaume ;
- 2 > lors des permanences organisées sur le territoire par des commissaires enquêteurs, avec lesquels vous pourrez échanger.



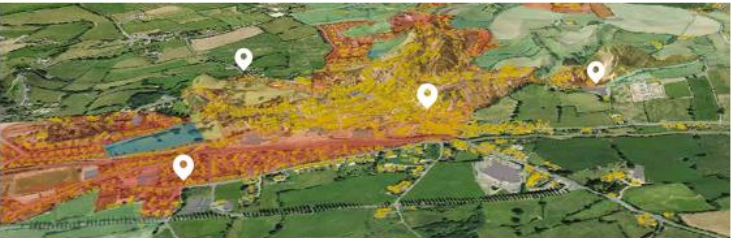
Plus d'infos P 18

Article paru dans le journal communautaire (bi-annuel)
De janvier 2026

Il a été distribué dans les boîtes à lettres de tous les habitants.

Aménagement & Mobilité •

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)
Dernières étapes !



Après une longue phase d'élaboration, le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a été arrêté le 8 septembre et le 24 novembre 2025.

- Ce document comprend les éléments suivants :
- > **Un rapport de présentation**, il inclut un diagnostic de territoire, qui analyse les dynamiques locales selon différentes thématiques (démographie, habitat, agriculture, économie, mobilité, environnement, consommation d'espace, etc.). Il comprend aussi un résumé du projet, un rapport de justification et une évaluation environnementale. Ces documents présentent et justifient les choix retenus dans le cadre du PLUi et examinent les conséquences environnementales de sa mise en œuvre.
 - > **Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**. Celui-ci expose les grandes orientations retenues pour les années à venir et définies à partir du diagnostic.
 - > **Les règles de construction applicables sur le territoire** : orientations d'aménagement et de programmation, règlement écrit et graphique, annexes.

À la suite de la finalisation du projet, le PLUi a fait l'objet de consultations, pour avis, auprès des personnes publiques intéressées : communes, État, chambres consulaires...

ENQUÊTE PUBLIQUE

Vous pouvez formuler vos observations, remarques et demandes de modification :

- > sur une plateforme numérique dédiée : www.registre-numerique.fr/plui-4cps (en scannant le QR code ci-contre) ou par courriel : plui-4cps@mail.registre-numerique.fr
- > sur les registres papiers mis à disposition au Pôle Intercommunal, 4 rue de Gaucher à Conille ou à la mairie de Sillé-le-Guillaume ;
- > lors des permanences organisées sur le territoire par des commissaires enquêteurs, avec lesquels vous pourrez échanger.

Le projet de PLUi est désormais soumis à enquête publique afin de permettre à chacun d'exprimer ses remarques sur le document et, s'il le souhaite, de proposer des modifications. À cet effet, l'ensemble du dossier est consultable en ligne à l'adresse : www.registre-numerique.fr/plui-4cps

Nous vous invitons à participer à cette enquête, ouverte jusqu'au 23 janvier 2026

- Adaptation du PLUi**
- À l'issue de l'enquête publique, avant l'approbation finale du PLUi, les conclusions des commissaires enquêteurs – intégrant les remarques et propositions de modifications – seront transmises à la communauté de communes. Les élus pourront les intégrer, sous réserve que celles-ci :
- > s'inscrivent dans le projet global et répondent aux objectifs définis par le PLUi ;
 - > soient réalisables dans le respect des règles de droit (législatives, réglementaires, documents d'urbanisme et autres documents supérieurs et opposables, tels que le SCoT-AEC – Schéma de Cohérence Territoriale Air-Energie-Climat).



Mise en œuvre du PLUi

Une fois le projet modifié à la suite de l'enquête publique, le conseil communautaire devra approuver le PLUi dans sa version finale. Si le vote est favorable, le document pourra entrer en vigueur après contrôle de légalité et sera mis en application dès son versement sur le Géoportail de l'urbanisme : www.geoportail-urbanisme.gouv.fr

"Nous avons pour objectif de finaliser l'ensemble de la procédure avant la fin de ce mandat", rappelle Patrice Guyomard, vice-président en charge de l'aménagement du territoire. Il ajoute : "Ce PLUi permettra le développement de notre territoire et la réalisation de nombreux projets, dans le respect des orientations fixées par le législateur, en impactant le moins possible l'environnement."

Donnez nous votre avis



Aménagement & Mobilité •

Coup de projecteur :
RÉSO'AP, à la recherche de bénévoles



RÉSO'AP est une association qui permet à des personnes ne pouvant se déplacer de manière autonome de se faire véhiculer ponctuellement par des conducteurs bénévoles.

L'association s'adresse en particulier aux seniors, aux personnes à mobilité réduite ou en insertion professionnelle. Elle leur permet d'aller faire leurs courses, de se rendre à un rendez-vous médical ou à un entretien d'embauche, de visiter un proche pour un coût raisonnable. Pour bénéficier de ce service, il suffit d'adhérer à l'association.

Les conducteurs bénévoles sont dédommagés pour le coût du trajet suivant un barème défini par l'association et qui varie suivant la distance.

Pour soutenir la démarche de RÉSO'AP, le Pôle métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe, dont la communauté de communes est membre, a choisi de prendre à sa charge l'adhésion de chaque bénéficiaire, qui est de 11 €, et de contribuer à l'indemnisation de chaque trajet à hauteur de 5 €, à partir de janvier 2026.

L'association est actuellement à la recherche de nouveaux bénévoles conducteurs sur le territoire. N'hésitez pas à lancer le moteur, vous pourriez faire de belles rencontres : «RÉSO'AP a aussi pour objet de renforcer les liens sociaux et de lutter contre l'isolement des habitants, notamment dans les zones les plus rurales», précise Patrice Guyomard.



- Vous souhaitez venir en aide aux personnes rencontrant des difficultés à se déplacer en devenant conducteur bénévole ?
 - Vous avez des disponibilités et un véhicule personnel ?
- 02 43 39 44 49
contact@resoap.fr

Article paru dans le journal communautaire (bi-annuel)
De janvier 2026

Il a été distribué dans les boîtes à lettres de tous les habitants lors des vacances de Noël.

Lien :
<https://www.4cps.fr/document/4cps-magazine-janvier-2026/>



Publié le 4 décembre 2025 à 5:06.
Enquête Publique
Aménagement de l'Espace et Mobilité
Bernay-Neuvy-en-Champagne, Conlie, Crissé, Cures, Degre, Domfront-en-Champagne, La Chapelle-Saint-Fray, La Quinte, Lavardin, Le Grez, Mézières-sous-Lavardin, Mont-Saint-Jean, Neuville-lalais, Neuville-en-Charnie, Parnennes, Pezé-le-Robert, Rouessé-Vassé, Rouez, Ruillé-en-Champagne, Saint-Rémy-de-Sillé, Saint-Symphorien, Sainte-Sabine-sur-Longève, Sillé-le-Guillaume, Tennie

Enquête publique du vendredi 19 décembre 2025 au vendredi 23 janvier 2026.
Après une longue phase d'élaboration, le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a été arrêté en conseil communautaire le 8 septembre et le 24 novembre 2025.
Le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé.

Que contient le PLUi ?

- Le PLUi est un document d'urbanisme intercommunal qui analyse le fonctionnement et les enjeux du territoire. Le PLUi doit permettre l'émergence d'un projet de territoire partagé, consolidant les politiques nationales et territoriales d'aménagement avec les spécificités du territoire.
- Ce projet constitue la base pour établir des règles d'utilisation du sol adaptées au territoire.
- Il comprend les éléments suivants :
- Un diagnostic détaillé du territoire (population, logement, économie, agriculture, environnement...).
 - Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), qui fixe les grandes orientations politiques.
 - Des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) pour guider les projets futurs.
 - Un règlement écrit et graphique, définissant les règles de constructibilité selon les zones

Actualité

A la une...



Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) : enquête publique



Passage aux horaires d'hiver dans vos déchèteries intercommunales



Une nouvelle initiative en faveur du tourisme sportif



Une journée en famille et au grand air



Maison de la Musique : des effectifs stables et au plus haut !

Périmètres délimités des abords

La création de trois périmètres délimités des abords dans les centres-bourgs de Bernay-Neuvy en Champagne, Domfront-en-Champagne et Tennie.

Ils concernent les éléments suivants :

- Bernay-Neuvy en Champagne : Eglise Saint-Laurent (bourg de Neuvy).
- Domfront en Champagne : Eglise Saint-Front et Presbytère (ancien).
- Tennie : Eglise Saint-Corneille et Saint-Cyprien, Motte et basse-cour médiévales.

Ils permettront d'adapter le régime des autorisations d'urbanisme au regard des enjeux relatifs à ces monuments.

Abrogation des cartes communales

L'abrogation des cartes communales de Neuville-en-Charnie, Pezé-le-Robert et Saint-Symphorien.

L'approbation du PLUi n'entraînera pas automatiquement l'abrogation des cartes communales présentes sur le territoire : il y a donc nécessité de prévoir l'abrogation des cartes communales de Neuville-en-Charnie, Pezé-le-Robert et Saint-Symphorien.

Pour un aperçu global des trois projets : [cliquer ici](#) (4,05 MB)

Cette enquête doit permettre à chacun d'exprimer ses remarques sur les documents et, s'il le souhaite, de proposer des modifications. **N'hésitez pas à participer !**

Consultation du dossier

Pendant toute cette période, le dossier complet peut être consulté :

- sur le registre numérique officiel : www.registre-numerique.fr/plui-4cps.
- au Pôle intercommunal à Conlie (4 rue de Gaucher),
- ou à la mairie de Sillé-le-Guillaume (Place de la Résistance).

Permanences de la commission d'enquête

Durant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra rencontrer un ou plusieurs commissaires enquêteurs lors des permanences organisées sur l'ensemble du territoire.

Les permanences se tiendront au siège de l'enquête, au Pôle intercommunal (Conlie) :

- Vendredi 19 décembre : 9h-12h
- Mercredi 14 janvier : 14h-17h

- Vendredi 23 janvier : 14h-17h
- Un second lieu de permanence sera ouvert à la mairie de Sillé-le-Guillaume :
- Lundi 22 décembre : 14h-17h
 - Vendredi 23 janvier : 9h-12h

Des visites supplémentaires seront assurées dans l'ensemble des communes, une par commune :

- Mardi 6 janvier 2026 : Tennie (10h30-12h), Rouez (14h-15h30), Bernay-Neuvy-en-Champagne (16h-17h30)
- Vendredi 9 janvier : La Quinte (9h-10h30), La Chapelle-Saint-Fray (11h-12h30), Domfront-en-Champagne (14h-15h30), Lavardin (14h-15h30)
- Lundi 12 janvier : Mont-Saint-Jean (9h-10h15), Crissé (11h-12h), Saint-Rémy-de-Sillé (14h-15h30), Pezé-le-Robert (16h-17h), Sainte-Sabine-sur-Longève (16h30-17h30), Degre (18h-19h)
- Mardi 13 janvier : Le Grez (9h-10h), Parnennes (10h30-12h), Rouessé-Vassé (15h30-17h)
- Samedi 17 janvier : Cures (10h30-12h)
- Mardi 20 janvier : Saint-Symphorien (9h-10h30), Neuville-en-Charnie (11h-12h), Ruillé-en-Champagne (14h-15h30)
- Jedi 22 janvier : Conlie (9h-12h)
- Vendredi 23 janvier : Neuville-lalais (13h30-15h), Mézières-sous-Lavardin (15h30-17h)

Les observations recueillies lors de ces permanences, ainsi que celles déposées sur le registre numérique, seront intégrées dans le rapport du commissaire enquêteur.

Suite de la procédure

À l'issue de l'enquête publique, avant l'approbation finale du PLUi, les conclusions des commissaires enquêteurs – intégrant les remarques et propositions de modifications – seront transmises à la communauté de communes.

Les élus pourront intégrer ces modifications sous réserve que celles-ci respectent le projet dans sa globalité et les réglementations supérieures.

Une fois le projet modifié, le conseil communautaire devra approuver le PLUi dans sa version finale. Si le vote est favorable, le document pourra entrer en vigueur après contrôle de légalité et sera mis en application dès son versement sur le Géoportail de l'urbanisme.



<https://www.4cps.fr/plan-local-durbanisme-intercommunal-plui-dernieres-etapes/>



Parution en ligne – site dédié au PLUi de 4CPS

Parution le 04/12/2025

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) : enquête publique

> 5 Déc 2025 > Enquête

Article publié le 5 Déc 2025 Enquête

Enquête publique du vendredi 19 décembre 2025 au vendredi 23 janvier 2026.

Après une longue phase d'élaboration, le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a été arrêté en conseil communautaire le 8 septembre et le 24 novembre 2025.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Que contient le PLUi ?

Le PLUi est un document d'urbanisme intercommunal qui analyse le fonctionnement et les enjeux du territoire. Il permet l'émergence d'un projet de territoire partagé, consolidant les politiques nationales et territoriales avec les spécificités locales.

Ce projet constitue la base pour établir des règles d'utilisation du sol adaptées au territoire.

Il comprend les éléments suivants :

- Un diagnostic détaillé du territoire (population, logement, économie, agriculture, environnement...).
- Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), qui fixe les grandes orientations politiques.
- Des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) pour guider les projets futurs.
- Un règlement écrit et graphique, définissant les règles de constructibilité.
- Des annexes réglementaires : servitudes, risques, réseaux, patrimoine, documents environnementaux, etc.

Périmètres Délimités des Abords (PDA)

La création de trois périmètres délimités des abords dans les centres-bourgs de Bernay-Neuvy-en-Champagne, Domfront-en-Champagne et Tennie.

Ils concernent :

- Bernay-Neuvy-en-Champagne : Église Saint-Laurent (Neuvy)
- Domfront-en-Champagne : Église Saint-Front et ancien presbytère
- Tennie : Église Saint-Cornellie et Saint-Cyprien, motte et basse-cour médiévales

Ces périmètres permettront d'adapter le régime des autorisations d'urbanisme autour des monuments concernés.

Abrogation des cartes communales

Les cartes communales de Neuville-en-Charnie, Pezé-le-Robert et Saint-Symphorien devront être abrogées.

L'approbation du PLUi n'entraînera pas automatiquement l'abrogation des cartes communales existantes : il est donc nécessaire de prévoir explicitement l'abrogation pour Neuville-en-Charnie, Pezé-le-Robert et Saint-Symphorien.

Pour un aperçu global des trois projets : [Consulter la note de synthèse \(4,05 MB\)](#)

Cette enquête permet à chacun d'exprimer ses remarques ou propositions. N'hésitez pas à participer !

Consultation du dossier

Le dossier complet est consultable :

- Sur le registre numérique officiel : www.registre-numerique.fr/plui-4cps
- Au Pôle intercommunal, 4 rue de Gaucher – Conlie
- À la mairie de Sillé-le-Guillaume, Place de la Résistance

Permanences de la commission d'enquête

Pôle intercommunal – Conlie :

- Vendredi 19 décembre : 9h–12h
- Mercredi 14 janvier : 14h–17h
- Vendredi 23 janvier : 14h–17h

Mairie de Sillé-le-Guillaume :

- Lundi 22 décembre : 14h–17h
- Vendredi 23 janvier : 9h–12h

Visites supplémentaires dans chaque commune

- Mardi 6 janvier 2026 : Tennie (10h30–12h), Rouez (14h–15h30), Bernay-Neuvy-en-Champagne (16h–17h30)
- Vendredi 9 janvier : La Quinte (9h–10h30), La Chapelle-Saint-Fray (11h–12h30), Domfront-en-Champagne (14h–15h30), Lavardin (14h–15h30)
- Lundi 12 janvier : Mont-Saint-Jean (9h–10h15), Crissé (11h–12h), Saint-Rémy-de-Sillé (14h–15h30), Pezé-le-Robert (16h–17h), Sainte-Sabine-sur-Longève (16h30–17h30), Degré (18h–19h)
- Mardi 13 janvier : Le Grez (9h–10h), Parnennes (10h30–12h), Rouessé-Vassé (15h30–17h)
- Samedi 17 janvier : Cures (10h30–12h)
- Mardi 20 janvier : Saint-Symphorien (9h–10h30), Neuville-en-Charnie (11h–12h), Ruillé-en-Champagne (14h–15h30)
- Jeudi 22 janvier : Conlie (9h–12h)
- Vendredi 23 janvier : Neuvillalais (13h30–15h), Mézières-sous-Lavardin (15h30–17h)

Les observations recueillies lors de ces permanences, ainsi que celles déposées sur le registre numérique, seront intégrées au rapport final.

Suite de la procédure

À l'issue de l'enquête publique, les conclusions des commissaires enquêteurs seront transmises à la communauté de communes, intégrant les remarques et propositions formulées par le public.

Les élus pourront intégrer les modifications nécessaires, sous réserve qu'elles respectent le projet global et les réglementations supérieures.

Après approbation en conseil communautaire et contrôle de légalité, le PLUi entrera en vigueur et sera mis en application dès sa publication sur le Géoportail de l'urbanisme.

PARTICIPEZ !

<https://plui.4cps.fr/plan-local-durbanisme-intercommunal-plui-enquete-publique/>



17:29

Communauté de Communes de l...



Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise & du Pays de Sillé

8 h · 🌐

 PLUi : dernières étapes ! L'enquête publique est ouverte 📢

Après une longue phase d'études et de concertation, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est désormais soumis à l'enquête publique. C'est le moment de vous exprimer sur l'avenir du territoire !

 Le PLUi, c'est quoi ?

Un document qui fixe :

- les règles d'urbanisme,
- les orientations pour le développement, l'habitat, l'environnement.

 Où consulter le dossier ?

- Registre numérique : www.registre-numerique.fr/plui-4cps

- Pôle intercommunal (4 rue de Gaucher) – Conlie
- Mairie de Sillé-le-Guillaume (Place de la Résistance)

 Permanences des commissaires enquêteurs

Du 19 décembre 2025 au 23 janvier 2026, des rendez-vous sont proposés :

- À Conlie ✓
- À Sillé-le-Guillaume ✓
- Dans chaque commune du territoire ✓

 Une remarque ? Une proposition ?

Partagez-la durant l'enquête : chaque contribution compte !

 Accueil

 Reels

 Marketplace

 Rencontres

 Notifications 1

 Menu



17:29

4CPS

Accueil

À propos

Posts

Emplois

Person



4CPS

935 abonnés

8 h · 🌐

 PLUi : ouverture de l'enquête publique

La Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé engage la dernière étape de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), arrêté en conseil communautaire les 8 septembre et 24 novembre 2025.

Ce document stratégique permet :

- de définir un cadre harmonisé pour les autorisations d'urbanisme,
- d'analyser les dynamiques du territoire (habitat, économie, agriculture, environnement),
- d'établir un projet d'aménagement et de développement durables.

 Consultation du dossier

Le public peut accéder à l'ensemble des pièces :

- Registre numérique : <https://lnkd.in/er7XGxbz>
- Pôle intercommunal (Conlie)
- Mairie de Sillé-le-Guillaume

 Permanences

Les commissaires enquêteurs reçoivent le public du 19 décembre 2025 au 23 janvier 2026, à Conlie, Sillé-le-Guillaume et dans chacune des communes des 4CPS.

 Objectif : recueillir les observations, suggestions et avis avant l'approbation finale du document.

 Informations détaillées + calendrier complet :

www.4cps.fr

 Accueil

 Réseau

 Publier

 Notifications 3

 Offres d'emploi

ACCUEIL > ACTUALITÉS > 📣 **PLUI : L'ENQUÊTE PUBLIQUE EST LANCÉE !**



1 / 1

📣 **PLUI : L'ENQUÊTE PUBLIQUE EST LANCÉE !**

Publié le vendredi 05 décembre 2025 - Champagne Conlinoise et Pays de Sillé

Après plusieurs années d'élaboration, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) entre dans sa dernière phase : **l'enquête publique**.

- 👉 Le public peut consulter l'ensemble du dossier et formuler ses observations.
- 👉 Des **permanences** avec les commissaires enquêteurs sont organisées sur tout le territoire.

📍 **Où consulter le dossier ?**

- Registre numérique : www.registre-numerique.fr/plui-4cps
- Pôle intercommunal – Conlie
- Mairie de Sillé-le-Guillaume

📅 **Permanences et visites dans les communes**

Du **19 décembre 2025 au 23 janvier 2026**, des rendez-vous sont proposés à Conlie, Sillé-le-Guillaume et dans chaque commune du territoire.

📄 Tous les détails : horaires, lieux, calendrier complet ➡ sur www.4cps.fr

Publié par 4CPS - Stéphane Lefevre



Registre numérique

ELABORATION DU PLUI DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CHAMPAGNE CONLINOISE ET DU PAYS DE SILLÉ

OUVERT LE 19/12/2025 À 09 HEURES, CE REGISTRE SERA CLOS LE 23/01/2026 À 17 HEURES



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA CHAMPAGNE CONLINOISE ET DU PAYS DE SILLE

Trois projets sont soumis à enquête publique, c'est-à-dire à une consultation simultanée du public :

→ Le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé.

Le PLUi est un document d'urbanisme intercommunal qui analyse le fonctionnement et les enjeux du territoire. Le PLUi doit permettre l'émergence d'un projet de territoire partagé, consolidant les politiques nationales et territoriales d'aménagement avec les spécificités du territoire.

Ce projet constitue la base pour établir des règles d'utilisation du sol adaptées au territoire. Après une longue phase d'élaboration, le projet de PLUi a été arrêté en conseil communautaire le 8 septembre et le 24 novembre 2025.

Il comprend les éléments suivants :

Le diagnostic	Le PADD	Les OAP	Le règlement	Les annexes
Il permet de présenter la situation du territoire sur divers thèmes (démographie, économie, agriculture, etc.). Pour chaque, il identifie des atouts, des faiblesses ainsi que des enjeux	Il détermine les grandes orientations d'aménagement du territoire retenues par les élus pour les années à venir, à partir des enjeux identifiés au sein du diagnostic.	Elles visent à définir des orientations d'aménagement qualitatives qui peuvent porter sur un secteur ou sur des thèmes spécifiques. Elles contribuent à la déclinaison opérationnelle du projet souhaité par le territoire.	Il constitue un outil central pour encadrer l'aménagement opérationnel du territoire. Ses prescriptions s'imposent aux travaux, aux constructions, aux aménagements, etc.	Elles regroupent différents documents, tels que le Plan de prévention des risques et des inondations (PPRI), les servitudes d'utilité publique, les schémas du réseau d'eau et d'assainissement, etc.

→ La création de trois périmètres délimités des abords dans les centres-bourgs de Bernay-Neuvy en Champagne, Domfront-en-Champagne et Tennie.

Ils concernent les éléments suivants :

- Bernay-Neuvy en Champagne : Eglise Saint-Laurent (bourg de Neuvy),
- Domfront en Champagne : Eglise Saint-Front et Presbytère (ancien),
- Tennie : Eglise Saint-Corneille et Saint-Cyprien, Motte et basse-cour médiévales.

Ils permettront d'adapter le régime des autorisations d'urbanisme au regard des enjeux relatifs à ces monuments.

→ L'Abrogation des cartes communales de Neuville-en-Charnie, Pezé-le-Robert et Saint-Symphorien.

L'approbation du PLUi n'entraînera pas automatiquement l'abrogation des cartes communales présentes sur le territoire : il y a donc nécessité de prévoir l'abrogation des cartes communales de Neuville-en-Charnie, Pezé-le-Robert et Saint-Symphorien.

Pour un aperçu global des trois projets : [cliquer ici](#)

Cette enquête doit permettre à chacun d'exprimer ses remarques sur les documents et, s'il le souhaite, de proposer des modifications. N'hésitez pas à participer !

Suite de la procédure

- À l'issue de l'enquête publique, avant l'approbation finale du PLUi, les conclusions des commissaires enquêteurs – intégrant les remarques et propositions de modifications – seront transmises à la communauté de communes.
- Les élus pourront intégrer ces modifications sous réserve que celles-ci respectent le projet dans sa globalité et les réglementations supérieures.
- Une fois le projet modifié, le conseil communautaire devra approuver le PLUi dans sa version finale. Si le vote est favorable, le document pourra entrer en vigueur après contrôle de légalité et sera mis en application dès son versement sur le Géoportail de l'urbanisme.

Enquête publique du 19 décembre au 23 janvier

L'enquête publique unique conjointe porte sur :

- Le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé ;
- La création de trois périmètres délimités des abords dans les centres-bourgs de Bernay-Neuvy en Champagne, Domfront-en-Champagne et Tennie.
- L'Abrogation des cartes communales de Neuville-en-Charnie, Pezé-le-Robert et Saint-Symphorien.

Cette enquête se déroulera du vendredi 19 décembre 2025 9H au Vendredi 23 janvier 2026 17H, soit pendant 35 jours consécutifs. Le registre dématérialisé sera clos automatiquement le vendredi 23 janvier à 17H précises.

Maître d'ouvrage

Communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du
Pays de Sillé
4, Rue de Gaucher
72240 Conlie

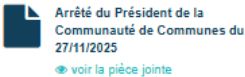
Les informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès de Madame Héliène Besançon, Responsable du service Aménagement du Territoire, au siège de l'enquête.

L'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'enquête publique est une procédure réglementaire assurant l'information, la participation du public ainsi que la prise en compte de l'intérêt des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement. Elle est dorénavant appelée enquête environnementale et est codifiée sous les articles L123 et R123 du code de l'environnement. Dans le cadre de l'enquête dont la durée est fixée par l'autorité organisatrice dans son arrêté d'ouverture, l'information du public est assurée au moyen du dossier d'enquête mis à disposition sur le ou les lieu(x) d'enquête et sur internet. Toute personne qui le souhaite peut participer à l'enquête en déposant une contribution sur les registres ouverts à cet effet sur le ou les lieu(x) d'enquête et par voie numérique. Elle peut aussi dialoguer avec le commissaire enquêteur au cours de ses permanences tenues généralement en mairie.

Autorité organisatrice

Communauté de communes de la
Champagne Conlinoise et du Pays de
Sillé
4, Rue de Gaucher
72240 Conlie



Arrêté du Président de la
Communauté de Communes du
27/11/2025
[voir la pièce jointe](#)



Avis d'enquête
[voir la pièce jointe](#)

Siège de l'enquête publique

Communauté de communes de la
Champagne Conlinoise et du Pays de
Sillé
4, Rue de Gaucher
72240 Conlie

Lieux d'enquête

Communauté de communes de la
Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé
4, Rue de Gaucher
72240 Conlie

Mairie de Sillé-le-Guillaume
Place de la Résistance
72140 Sillé-le-Guillaume